

**RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES
AU COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION**

Préparé par le Secrétariat général

Mars 2011

TABLE DES MATIÈRES

1. ARTS ET SCIENCES SOCIALES 2

1.1 Création d'une majeure en criminologie 2

1. ARTS ET SCIENCES SOCIALES

1.1 Création d'une majeure en criminologie (doc. 6, 6A et 6B/08-09)

R : 06-CPR-090212

« Le Comité des programmes recommande au Comité conjoint de la planification la création du programme de Baccalauréat ès sciences sociales (majeure en criminologie). »

Vote : unanime.

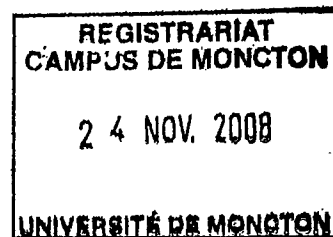
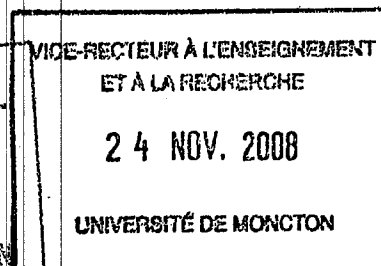
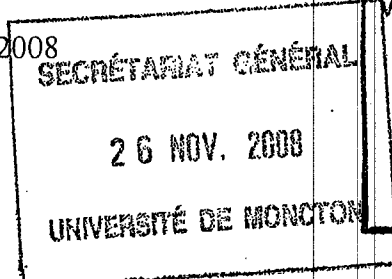


UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS DE MONCTON

Faculté des arts et des sciences sociales

Moncton, le 25 novembre 2008

Monsieur Neil Boucher
Président
Comité des programmes
Université de Moncton



Objet : Création d'un programme de majeure en criminologie

Monsieur le Président,

Veuillez trouver ci-joint l'ensemble des documents ayant trait au projet de création d'un programme de majeure en criminologie. Le 19 novembre 2008, le Conseil de la Faculté des arts et des sciences sociales (FASS) a adopté à l'unanimité la proposition du département de sociologie visant la création de ce programme.

Après avoir examiné le projet, les membres du Conseil ont tenu à souligner la grande rigueur conceptuelle qui encadre la démarche mise en œuvre dans le cadre de ce projet. Nous voudrions tout particulièrement signaler les éléments suivants : d'abord, il est clair que ce programme est de la première importance pour l'ensemble de la population francophone des provinces maritimes qui ne dispose actuellement d'aucun programme de ce type en français dans la région alors même qu'il y a une demande à cet effet. À ce propos, nous rappelons que l'obtention de fonds de la part de Patrimoine Canada confirme le bien fondé du projet. Ensuite, tel qu'il est actuellement développé, le projet répond assurément aux préoccupations qui avaient été précédemment formulées par le CPR sur l'importance du caractère appliqué d'un tel programme. Cela étant, le projet que nous vous soumettons offre également aux étudiantes et étudiants qui le désirent la possibilité d'accéder à des études de cycles supérieurs. Finalement, le projet demeure réaliste en ce qu'il assure la livraison d'un programme de qualité dans le respect des ressources dont nous disposons au sein de notre institution.

En espérant que cette demande reçoive un appui favorable du CPR, veuillez agréer, Monsieur le président, l'expression de mes salutations distinguées.

Joceline Chabot
Vice-doyenne par intérim
Faculté des arts et des sciences sociales

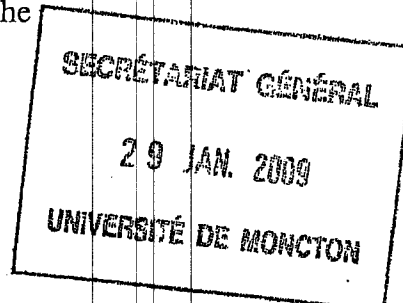
6B/08.09



UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS DE MONCTON

Moncton, le 29 janvier 2009

Monsieur Neil Boucher
Vice-recteur et Président du Comité des programmes
Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche
Université de Moncton
Campus de Moncton
Pavillon Léopold-Taillon
18, Avenue Antonine-Maillet
Moncton, (Nouveau-Brunswick)
Canada E1A 3E9



**Objet : Justifications des modifications apportées au programme de baccalauréat
avec majeure en criminologie**

Monsieur le Président,

À la demande du Comité des programmes (CPR), un document qui explique et justifie les modifications apportées au programme de baccalauréat avec majeure en criminologie vous est soumis dans les pages qui suivent. La lettre qui vous est adressée a pour but de présenter globalement la nature des modifications apportées aux documents soumis aux CPR en décembre 2008, ainsi que de préciser la forme utilisée pour faciliter l'identification des modifications à l'intérieur du document intitulé « documents liés à la proposition d'un nouveau programme » ainsi qu'à l'intérieur du document intitulé « documents liés à la reconfiguration ».

Modifications apportées

À la lecture du document intitulé « document justificatif des modifications au programme proposé au CPR », vous pourrez constater que deux propositions du CPR, l'une de fond et l'autre de forme, ont conduit à de nombreuses modifications tant de la structure du programme de baccalauréat avec majeure en criminologie que de la présentation des documents entre la version soumise au CPR en décembre 2008 et celle soumise en janvier 2009.

Modifications de fond

En effet, pour répondre à la proposition du CPR d'examiner la composante stage du programme proposé, un premier stage a été ajouté à la liste des cours obligatoires de la discipline principale. Ce dernier est intitulé *CRIM3050 - Stage de criminologie I*. Cette modification a également incité le département de sociologie à modifier la dernière année du programme proposé. Ainsi, l'étudiante ou l'étudiant a, à la fin de sa troisième année d'étude, le choix de s'inscrire soit au *profil I : criminologie appliquée*, soit au *profil II : recherche criminologique*. Vous pourrez également constater, à la lecture des passages surlignés dans les documents soumis, que le choix de s'inscrire au profil I ou au profil II influence tant le nombre de cours obligatoires que le nombre de cours à option inclus dans la discipline principale. De plus, la création du *profil I : criminologie appliquée* a également conduit à la création de deux nouveaux cours, soit celui de *CRIM4000 - Stage de criminologie II* ainsi que celui de *CRIM4010 - Atelier rétroaction rédaction*. L'introduction de deux nouveaux cours ainsi que de deux profils d'études a donc modifié plusieurs rubriques et formulaires des documents. Les sections modifiées sont identifiées dans les documents que nous vous soumettons.

Modifications de forme

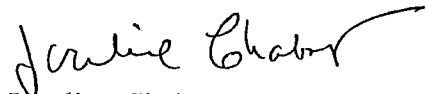
De même, la demande du CPR, de présenter le formulaire CPR-3 de manière à ce qu'il soit conforme au régime pédagogique actuel, ainsi que les conseils de Suzanne LeBlanc, directrice registraire, ont conduit à la révision complète du document intitulé : « documents liés à la proposition d'un nouveau programme ». Ainsi, afin que le document soit conforme au régime actuel, plusieurs rubriques de ce dernier ont été modifiées. Celles-ci sont clairement identifiées dans les documents qui vous sont présentés.

Les modifications apportées au programme proposé ont mené à la création de trois nouveaux sigles de cours soit le sigle *CRIM3050* pour le cours *Stage de criminologie I*, le sigle *CRIM3060* pour le cours *Criminologie appliquée II*, ainsi que le sigle *CRIM4060* – pour le cours *Actualité et débats crim.* L'introduction de deux profils (*Profil I : criminologie appliquée* et *profil II : recherche criminologique*) a également conduit au remaniement de l'offre de certains cours. Désormais, le cours *CRIM3020 - Carrières criminelles* est un cours de niveau 3000 et le cours *CRIM4050 - Minorités et criminalités* est un cours de niveau 4000. Ce changement a eu pour conséquence que certains sigles de cours existants ont été attribués à des titres de cours différents. Par exemple, le cours *CRIM4010 - Stage de criminologie* a été transformé et son sigle est désormais le *CRIM3050*, et son titre *Stage de criminologie I*. Le sigle *CRIM4010* est maintenant celui du cours *Ateliers rétroaction rédaction*. Afin d'identifier les cours dont le sigle et/ ou le contenu ont été modifiés un tableau explique et précise ces transformations dans l'annexe 1 joint à cette lettre.

Explications de la présentation des modifications

Pour faciliter la présentation des réponses apportées aux propositions et demandes du CPR, chacune d'entre elles a été numérotée. Un total de vingt-quatre propositions et réponses à celles-ci composent donc le document intitulé : « document justificatif des modifications au programme proposé au CPR ». Afin de faciliter la reconnaissance, la lecture et l'analyse des passages qui ont fait l'objet de modifications dans le document intitulé « documents liés à la proposition d'un nouveau programme » ainsi que dans le document intitulé « documents liés à la reconfiguration », chacun des passages modifiés a été surligné. Conformément aux directives de mesdames Suzanne Le Blanc et Lynne Castonguay, une note a été ajoutée au début de chacun des passages surlignés dans les documents soumis au CPR, afin de faciliter l'association entre le passage surligné à une ou plusieurs demandes du CPR. Nous espérons que ces repères visuels faciliteront la reconnaissance des passages qui ont été modifiés.

Veuillez agréer, Monsieur le Président l'expression de nos sentiments distingués.



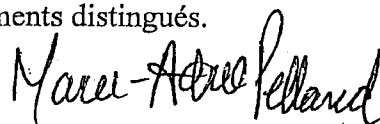
Joceline Chabot

Vice-doyenne par intérim

Faculté des arts et des sciences sociales

joceline.chabot@umoncton.ca

506) 858-4834



Marie-Andrée Pelland

Professeure adjointe

Département de sociologie

marie-andree.pelland@umoncton.ca

(506) 858-4210

Tableau 1 : Transformation de sigles et de cours entre la version de décembre 2008 et la version du programme de criminologie de janvier 2009.

Sigle et titre du cours version Décembre 2008	Transformations	Sigle et titre du cours Version Janvier 2009
<i>CRIM3020 – Minorités et criminalités</i>	Sigle différent. Contenu identique. Note : L'introduction de deux profils a exigé le déplacement du même cours de la troisième à la quatrième année, d'où le changement de sigle.	<i>CRIM4050 – Minorités et criminalités</i>
<i>CRIM4010 – Stage de criminologie</i>	Même sigle. Contenu et titre du cours différents. Note : L'offre de stage de criminologie a été modifiée. D'une part, elle contient désormais deux stages <i>CRIM 3050 et CRIM 4000</i> . Le premier stage est offert au cours de la troisième année, le second, au début de la quatrième. D'autre part, à l'issue de ce dernier stage, les étudiantes et les étudiants doivent maintenant s'inscrire au cours <i>Ateliers rétroaction rédaction</i> qui a été créé pour leur permettre d'analyser leurs pratiques et de rédiger leur rapport de stage. Le sigle CRIM 4010 renvoie donc désormais au cours <i>Ateliers rétroaction rédaction</i>	<i>CRIM4010 – Ateliers rétroaction rédaction</i>
<i>CRIM4050 – Carrières criminelles</i>	Sigle différent. Même contenu. Note : Ce cours a été déplacé en troisième année d'étude afin que les étudiantes et les étudiants puissent, avant de débiter leurs premiers stages, acquérir des connaissances sur la clientèle de leurs choix. Ils peuvent alors choisir le cours <i>CRIM3010- Jeunes contrevenants</i> , le cours <i>CRIM3040 – Victimologie</i> et désormais le cours <i>CRIM3020 – Carrières criminelles</i>	<i>CRIM3020 – Carrières criminelles</i>
<i>CRIM4010 – Stage de criminologie</i>	Nouveau sigle, nouveau titre. Modifications du contenu. Note : L'offre d'un stage obligatoire au cours de la troisième année a conduit à la modification du sigle du cours. De plus, le titre du cours a également été modifié, puisqu'un second stage a été intégré au programme. Ainsi pour distinguer le premier du second stage, ce cours a le titre <i>CRIM3050 – Stage de criminologie I</i> .	<i>CRIM3050 – Stage de criminologie I</i>
<i>CRIM4000 – Criminologie appliquée II</i>	Nouveau sigle. Même contenu. Note : Le cours de criminologie appliquée II est désormais offert au cours de la troisième année d'étude. Les étudiantes et les étudiants peuvent ainsi le suivre avant d'amorcer le cours <i>CRIM3050 – Stage de criminologie I</i> .	<i>CRIM3060 – Criminologie appliquée II</i>
<i>CRIM4000 – Criminologie appliquée II</i>	Même sigle Nouveau titre et nouveau contenu Note : Attendu que le cours <i>CRIM3060 - Criminologie appliquée II</i> est désormais offert au cours de la troisième année d'étude, le sigle CRIM4000 a été réutilisé pour le nouveau cours obligatoire <i>Stage de criminologie II</i> . Ce cours est obligatoire dans le cheminement des étudiantes et des étudiants inscrits au <i>profil I : criminologie appliquée</i> .	<i>CRIM4000 – Stage de criminologie II</i>

B. SC. SOC. (MAJEURE EN CRIMINOLOGIE)

DOCUMENT JUSTIFICATIF DES MODIFICATIONS AU PROGRAMME PROPOSÉ AU CPR

29 janvier 2009

Présenté par

Le Département de sociologie

Document conçu par

Marie-Andrée Pelland Ph.D criminologie

Professeure adjointe

Département de sociologie

Note explicative

Pour faciliter l'identification des modifications à l'intérieur du document intitulé « documents liés à la proposition d'un nouveau programme », le Département de sociologie a respecté la demande du CPR, ainsi les rubriques modifiées ont été surlignées. Toutefois, afin de bien identifier à quelle proposition les passages surlignés sont associés d'autres stratégies ont été utilisées.

Pour faciliter la présentation des réponses apportées aux propositions et demandes du CPR, chacune d'entre elles a été numérotée. Un total de vingt-quatre propositions et réponses à celles-ci composent donc ce document. Afin de faciliter la reconnaissance, la lecture et l'analyse des passages qui ont fait l'objet de modifications dans le document intitulé « documents liés à la proposition d'un nouveau programme », chacun des passages modifiés a été surligné. Une note a également été ajoutée au début de chacun des passages surlignés dans les documents soumis au CPR, afin de faciliter l'association entre le passage surligné à une ou plusieurs demandes du CPR. Nous espérons que ces repères visuels inclus faciliteront la reconnaissance des passages qui ont été modifiés.

De plus, sous les conseils de Lise Dubois, les expressions option I et option II ont été remplacée par les expressions *Profil I* et *Profil II*. Cette substitution permet ainsi d'éviter la confusion avec l'expression cours à option.

Les modifications apportées au programme proposé ont mené à la création de trois nouveaux sigles de cours soit le sigle *CRIM3050* pour le cours *Stage de criminologie I*, le sigle *CRIM3060* pour le cours *Criminologie appliquée II*, ainsi que le sigle *CRIM4060* – pour le cours *Actualité et débats crim.* L'introduction de deux profils (*Profil I : criminologie appliquée* et *profil II : recherche criminologique*) a également conduit au remaniement de l'offre de certains cours. Désormais, le cours *CRIM3020 - Carrières criminelles* est un cours de niveau 3000 et le cours *CRIM4050 - Minorités et criminalités* est un cours de niveau 4000. Ce changement a eu pour conséquence que certains sigles de cours existants ont été attribués à des titres de cours différents. Par exemple, le cours *CRIM4010 – Stage de criminologie* a été transformé et son sigle est désormais le *CRIM3050*, et son titre *Stage de criminologie I*. Le sigle *CRIM4010* est maintenant celui du cours *Ateliers rétroaction rédaction*. Afin d'identifier les cours dont le sigle et/ ou le contenu ont été modifiés un tableau explique et précise ces transformations.

**Réponses découlant du procès-verbal CPR-080115 document 10.1 (13) Création
d'une majeure en criminologie (doc. 11/07-08 et 6/08-09)**

Sur le fond :

1. Dans le formulaire de proposition d'un nouveau programme, au point 2.2, on prévoit que le cours STAT2603 sera obligatoire. Le Comité des programmes estime que le cours *STAT2653* est préférable. Cette modification doit être apportée dans le document, notamment dans les formulaires et la feuille de route.

En conformité avec la demande du CPR, le cours obligatoire de méthode statistique a été remplacé. Ainsi, l'étudiante inscrite ou l'étudiant inscrit au programme de baccalauréat avec majeure en criminologie doit compléter le cours *STAT2653 - Statistique descriptive* et non celui de *STAT2603 – Intro aux prob et statistique*. Cette modification est observable aux pages 13, 26, 43, 45, 54 et 57 du document intitulé « documents liés à la proposition d'un nouveau programme ».

2. Le Comité est d'avis que la condition « B » plutôt que la condition « A » des conditions d'admission doit être exigée. Les documents devront être modifiés en conséquence.

Dans le document présenté au CPR, la condition d'admission au programme de baccalauréat avec majeure en criminologie a été modifiée. Les étudiantes et les étudiants admis doivent maintenant répondre à la condition d'admission « B ». Le paragraphe explicatif de la page 16 a donc été modifié afin de présenter l'ensemble des éléments constituant la condition d'admission « B ». La modification de la condition d'admission peut être observée à la page 16, dans le formulaire CPR-3 présenté à la page 56 ainsi que dans le CPR-10 à la page 83 du document intitulé « documents liés à la proposition d'un nouveau programme ».

3. Le Comité encourage le Département de sociologie d'examiner les ententes de transfert de crédits entre l'Université de Moncton et les cégeps qui permettent une dérogation à l'application stricte du règlement 9.2. L'entente de la Faculté de foresterie pourrait servir d'exemple. Le document pourrait faire état de cette possibilité.

En accord avec la proposition du CPR, le Département de sociologie étudie la possibilité de négocier des ententes de dérogation de transfert de crédits avec le Collège Communautaire du Nouveau-Brunswick (CCNB) ainsi qu'avec certains Cégeps du Québec. Cette considération est notée aux pages 5-6 et 17 du document intitulé « documents liés à la proposition d'un nouveau programme ».

4. Au sujet des conditions générales d'admission, le Comité est d'avis que les candidates et les candidats inscrits à un diplôme dans le domaine de la justice dans un collège communautaire (techniques policières, techniques d'intervention en délinquance ou techniques correctionnelles) n'ont pas nécessairement besoin du diplôme pour entamer des études universitaires en criminologie. La condition « B » s'avère obligatoire pour toutes et tous malgré le cheminement postsecondaire choisi.

Initialement motivé par le désir de mettre en place une structure d'accueil pour les étudiantes diplômées et les étudiants diplômés d'un CCNB dans un programme lié à la justice (techniques policières, techniques d'intervention en délinquance ou techniques correctionnelles), le projet présenté le 25 novembre 2008 au CPR exigeait que la candidate ou le candidat provenant d'un CCNB soit titulaire d'un diplôme collégial. Considérant qu'à ce jour aucune entente de dérogation n'a été négociée, la condition d'admission proposée par le programme de majeure en criminologie a été révisée. Ainsi, les étudiantes inscrites et les étudiants inscrits dans un programme offert par un CCNB ne doivent pas nécessairement avoir obtenu leur diplôme avant de s'inscrire au programme proposé. Cette modification est observable à la page 16 du document intitulé « documents liés à la proposition d'un nouveau programme ».

5. Le Comité souhaite que le Département de sociologie examine la possibilité de renforcer la composante « stage » du programme.

En réponse à la proposition du Comité des programmes de renforcer la composante stage, mais également dans le but de mieux répondre à la critique de Ron Melchers à ce sujet, le département de sociologie a modifié l'offre de cours de stage.

Cette nouvelle version propose donc un premier stage obligatoire à la fin de la troisième année d'étude; il s'agit d'un cours de six crédits intitulé *CRIM3050 - Stage de*

criminologie I. Ce premier stage de 30 jours permettra à tous les étudiantes inscrites et les étudiants inscrits au baccalauréat avec majeure en criminologie d'acquérir une expérience dans un milieu de travail criminologique. Cette caractéristique du programme de baccalauréat avec majeure en criminologie fait du programme proposé un programme innovateur, puisqu'il sera ainsi le seul programme canadien de majeure en criminologie à rendre un stage obligatoire.

Outre l'ajout d'un stage de criminologie obligatoire (CRIM3050), la structure de la quatrième année d'étude a également été modifiée afin d'offrir la possibilité aux étudiantes et aux étudiants d'orienter leur dernière année d'étude soit vers la criminologie appliquée soit vers la recherche criminologique. Ainsi, deux profils ont été créés, le *profil I : criminologie appliquée* et le *profil II : recherche criminologique*.

L'étudiante ou l'étudiant qui choisit de s'inscrire au *profil I : criminologie appliquée* doit au cours de sa quatrième année compléter deux cours obligatoires, soit celui de *CRIM4000 - Stage de criminologie II* (un second stage de 30 jours), ainsi que celui de *CRIM4010 – Ateliers rétroaction rédaction*.

Ce nouveau parcours proposé fera en sorte que l'étudiante inscrite ou l'étudiant inscrit au *profil I : criminologie appliquée* complètera un total de 60 jours de stage contrairement à 28 jours dans la version précédente présentée au CPR. Cette modification du programme permettra aux diplômées et aux diplômés qui le désirent de s'inscrire à un programme de deuxième cycle dans le domaine de la criminologie appliquée. En effet, elles et ils auront complété suffisamment de jours de stages pour être accepté-e-s dans le programme de deuxième cycle offert par le Département de criminologie de l'Université d'Ottawa. En effet, ce programme exige que les candidates et candidats aient au préalable réalisé 48 jours de stage. Elles et ils pourront également soumettre leur candidature au programme de deuxième cycle de criminologie appliquée offert par l'École de criminologie de l'Université de Montréal, un programme qui exige des candidates et des candidats le parachèvement préalable de 60 jours de stage. Cette modification de la composante de criminologie appliquée permettra ainsi aux étudiantes et aux étudiants de l'Université de Moncton diplômés du baccalauréat avec majeure en criminologie d'être compétitifs avec les étudiants formés dans d'autres programmes de baccalauréat spécialisés en criminologie, tant sur le marché de l'emploi que dans les programmes d'études supérieures.

La création du cours *CRIM3050 – Stage de criminologie I*, de celui de *CRIM4000 – Stage de criminologie II* ainsi que celui de *CRIM4010 – Ateliers rétroaction rédaction* a également nécessité la modification des exigences de stages. Celles-ci sont explicitées aux pages 28-29 et 30 du document intitulé « documents liés à la proposition d'un nouveau programme ».

La création du *profil I : criminologie appliquée* a également conduit à l'introduction d'un autre profil, le *profil II : recherche criminologique*. Ainsi, les étudiantes et les étudiants intéressés par la recherche peuvent s'inscrire au *profil II : recherche criminologique*. Ces étudiants devront ainsi compléter le cours de *CRIM4020 – Lectures dirigées* ainsi que celui de *CRIM4021 – Projet de recherche*.

La création du cours obligatoire *CRIM3050 – Stage de criminologie I* ainsi que la création du *profil I : criminologie appliquée* et du *profil II : recherche criminologie* a conduit à l'ajout de nombreux passages dans le document soumis au CPR. Vous trouverez ceux-ci surlignés aux pages suivantes : 5; 11-15, 24, 28-29, 34-35, 43, 45, 51-52, 53, 55, 57-58, 70, 72, 73 et 81 du document intitulé « documents liés à la proposition d'un nouveau programme ».

De plus, la création d'un stage obligatoire a modifié les dates d'entrée en vigueur de chacune des années du programme de baccalauréat avec majeure en criminologie. Ainsi comparativement à la proposition précédente, cette version propose que la première et la deuxième année du programme soient offertes dès l'année 2009-2010, la troisième année pour l'année scolaire 2010-2011 et la quatrième année pour le début de l'année scolaire 2011-2012. Cette redistribution de l'offre académique permettra de créer des liens avec la communauté et ses institutions afin de trouver des milieux de stage diversifiés et intéressants avant d'offrir le cours obligatoire *CRIM3050 – Stage de criminologie I* ainsi que le cours *CRIM4000 – Stage de criminologie II*. Vous trouverez cette modification dans le tableau 3 de la page 35 du document intitulé « documents liés à la proposition d'un nouveau programme ».

6. Le Comité note que le poste « Responsable de stages » est à temps complet. Une réflexion sur ce point pourrait s'avérer nécessaire en vue de la réunion du Comité conjoint de la planification compte tenu du fait que le stage n'est pas obligatoire.

La modification du programme de baccalauréat avec majeure en criminologie, dont l'ajout du cours obligatoire *CRIM3050* ainsi que celui de *CRIM4000* pour les étudiantes inscrites et les étudiants inscrits au *profil I : criminologie appliquée* augmente la charge de travail annuelle de la personne responsable des stages. Alors qu'au préalable cette personne devait superviser un nombre inconnu d'étudiants annuellement, l'imposition d'un stage obligatoire à l'ensemble de la population étudiante inscrite au programme de baccalauréat avec majeure en criminologie assure une charge annuelle de travail stable à la personne responsable des stages. Celle-ci sera ainsi annuellement responsable de superviser un minimum de quinze personnes inscrites au cours *CRIM3050 - Stage de criminologie I* ainsi qu'un nombre variable de personnes inscrites au cours *CRIM4000 - Stage de criminologie II*. Cette personne sera également responsable de créer des liens

avec différents milieux de stage ainsi que d'assurer le suivi durant la durée du stage de chaque étudiante et étudiant. Cette personne sera donc responsable de la supervision annuelle de douze crédits soit les six crédits du cours *CRIM3050 – Stage de criminologie I*, ainsi que des six crédits du cours *CRIM4000 - Stage de criminologie II*. Dans ce contexte, il apparaît nécessaire que cette personne occupe un poste à temps complet. La description des tâches attribuées à la personne responsable des stages a été modifiée à la page 34 et 35 du document intitulé « documents liés à la proposition d'un nouveau programme ».

7. Dans le profil du programme du formulaire CPR-3, le Comité note que la présentation du programme n'est pas conforme au régime en vigueur. La présentation des cours, par année, s'avère nécessaire.

Cette observation du CPR conjointement aux conseils de Suzanne LeBlanc, directrice registraire, ont conduit à la révision complète du document intitulé : « documents liés à la proposition d'un nouveau programme ». Ainsi, afin que le document soit conforme au régime actuel, la rubrique 2.2 située aux pages 12-15, le tableau 1 situé aux pages 18-22, le tableau 2 circonscrit aux pages 22-27, ainsi que le CPR-3 localisé aux pages 56-58 ont été modifiés afin d'être conforme au régime pédagogique actuel. Alors que les cours étaient organisés selon la logique du programme reconfiguré en vigueur à compter de l'année académique 2010-2011 (formation fondamentale, discipline principale, disciplines connexes et formation générale), l'organisation des cours a été restructurée. Les cours sont maintenant présentés sous les rubriques cours obligatoires, cours à option et cours au choix. De plus, le cours *FASSXXX – Initiation au travail universitaire*, non offert avant l'année scolaire 2010-2011, a été remplacé par le cours *SOC1102 – Recherche documentaire*. Vous trouverez cette modification surlignée aux pages 13, 25, 54 et 56 du document intitulé « documents liés à la proposition d'un nouveau programme ».

De plus, le formulaire CPR-11, la feuille de route au programme, a été retiré du document puisqu'il est un formulaire relié à la reconfiguration des programmes. Ce document a plutôt été inclus dans le document intitulé : « documents liés à la reconfiguration ».

8. Dans le formulaire CPR-3 (Proposition d'un nouveau programme), le Comité des programmes souhaite que la liste des cours à option dans les disciplines connexes soit mieux structurée afin d'éliminer la possibilité pour une étudiante ou un étudiant de s'inscrire à 15 crédits de cours dans une même discipline. Ceci devrait être identifié dans le profil de la Majeure, la feuille de route et le narratif.

Les cours à option provenant des disciplines autres que la discipline principale (criminologie) ont été divisés à l'intérieur de trois listes de cours distinctes : les cours de la liste A; les cours de la liste B et les cours de la liste D. Les cours qui composent chacune de ces listes sont présentés aux pages 13 et 14 ainsi qu'à la page 58 du document intitulé « documents liés à la proposition d'un nouveau programme ».

Il est également prévu que l'étudiante ou l'étudiant doit s'inscrire à des cours à option provenant d'un minimum de deux disciplines distinctes. Cette précision a été incluse à la page 14 et dans la note de bas de page de la page 57 du document intitulé « documents liés à la proposition d'un nouveau programme ».

9. Le Comité note que l'étudiante ou l'étudiant peut choisir des cours à option parmi sept disciplines connexes. Par ailleurs, l'étudiante ou l'étudiant doit choisir son programme pour la Mineure. Le Comité est d'avis qu'il faut préciser que l'étudiante ou l'étudiant ne doit pas choisir ses cours à option (cours connexes) dans la discipline de la Mineure. Ceci devrait être identifié dans le profil de la Majeure, la feuille de route et le narratif.

Le document intitulé « documents liés à la proposition d'un nouveau programme » précise aux pages 14 et 57 que l'étudiante ou l'étudiant doit s'inscrire à des cours à option provenant d'un minimum de deux disciplines distinctes autre que celle choisie pour la mineure.

10. Le Comité note que le programme de la Mineure compte 24 crédits. Le Comité encourage le Département de sociologie d'offrir un programme de Mineure de 27 crédits pour qu'il soit conforme au régime actuel.

Le nombre de crédits composant la mineure a été augmenté à 27 dans le document intitulé « documents liés à la proposition d'un nouveau programme ». Cette correction est observable aux pages 12 et 15 de ce même document.

11. Le Comité souhaite qu'on examine la possibilité d'offrir le cours *DROI2000 Initiation au droit commercial* comme cours à option.

En conformité avec la recommandation du CPR, le cours *DROI2000 - Initiation au droit commercial* a été inclus dans les cours à option de la liste B. Cette modification est observable aux pages 13 et 58 du document intitulé « documents liés à la proposition d'un nouveau programme ».

12. Un formulaire CPR-7 (Modification majeure de la banque de cours d'une discipline) doit être soumis au Comité.

Le formulaire CPR-7 a été joint à la page 81 du document intitulé « documents liés à la proposition d'un nouveau programme ».

13. Le Comité note que le corps professoral sera composé de deux professeurs pour 45 crédits de cours. Une réflexion sur ce point pourrait s'avérer nécessaire en vue de la réunion du Comité conjoint de la planification.

Le Département de sociologie évalue à deux le nombre de professeurs nécessaire à la mise sur pied du programme de criminologie. Dans le cas où le nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits ne cesse d'augmenter, le Département de sociologie prévoit, le cas échéant, solliciter l'embauche d'une, d'un ou deux autres professeurs et professeurs afin d'assurer la qualité de l'enseignement. La description des besoins de personnels enseignants est présentée à la page 34 du document intitulé « documents liés à la proposition d'un nouveau programme ».

Sur la forme :

14. À la page 11, au paragraphe « Axe 4 », il y lieu d'étoffer ce paragraphe pour expliquer davantage le lien entre *minorités* et *criminalité*.

La description de l'axe 4 : *les thèmes criminologiques* a été modifiée à la page 11 du document intitulé « documents liés à la proposition d'un nouveau programme ».

15. Dans le formulaire CPR-11 (Feuille de route), il faut ajouter les préalables aux cours.

En conformité avec la demande du CPR, les préalables ont été ajoutés aux cours inscrits sur le formulaire CPR-11 du document intitulé « documents liés à la reconfiguration ».

16. Dans les formulaires CPR-4 (Sommaire d'un nouveau cours), dans la case « Heures en classe », si tel est le cas, il faut lire 3 heures/semaine pour les cours de 45 heures.

En conformité avec la demande du CPR, les formulaires CPR-4 présentés aux pages 59-69, ainsi qu'aux pages 71, 76-79 du document intitulé « documents liés à la proposition d'un nouveau programme » ont été modifiés afin de lire 3 heures/semaine pour les cours de 45 heures.

17. À la page 34, au point 4.1.1, 1^{er} paragraphe, 4^e ligne, il faut lire : « un minimum de 45 crédits ».

L'ajout des cours de *CRIM3050 – Stage de criminologie I*, *CRIM4000 – Stage de criminologie II* ainsi que celui de *CRIM4010 – Ateliers rétroaction rédaction* a modifié l'offre pédagogique requise pour la mise en place du programme de baccalauréat avec majeure en criminologie. En effet, comparativement à l'exigence annuelle de 42 crédits de la version précédente, la nouvelle structure du programme exige une offre pédagogique annuelle correspondant à un minimum de 54 crédits. En effet, la création de trois nouveaux cours dont deux de six crédits augmente l'offre pédagogique de quinze crédits. Toutefois, la supervision des stages (deux fois six crédits) sera sous la responsabilité de la personne responsable des stages. De plus, les professeurs n'auront qu'à accepter la tâche de corriger les rapports de stages qui représentent une surcharge de travail de 0,5 crédit et non de six crédits. De plus, bien que les cours de *CRIM4010 – Ateliers rétroaction rédaction* et *CRIM4021 - lectures dirigées* ont une valeur respective de trois crédits dans le cursus de l'étudiante et l'étudiant, ces cours ne représentent qu'une charge de travail de un crédit pour la professeure ou le professeur. Il apparaît donc réaliste de mettre en place un programme qui nécessite une offre pédagogique minimum de 54 crédits avec deux professeurs, cinq chargés de cours et un ou une responsable des stages. Cette modification peut être observée à la page 34 du document intitulé « documents liés à la proposition d'un nouveau programme ».

18. À la page 88, tableau 3 (Coûts additionnels prévus pour le programme), il faut formater le tableau pour que les chiffres soient présentés sur une seule ligne.

Pour répondre à la demande du CPR, le tableau de la page 88 du document intitulé « documents liés à la proposition d'un nouveau programme » a été formaté.

19. Dans les formulaires CPR-4, il faut prévoir que la date d'entrée en vigueur des cours sera « septembre 2010 » plutôt que « septembre 2009 ».

L'ajout d'un stage obligatoire a modifié l'échéance d'entrée en vigueur de chacune des années du programme de baccalauréat avec majeure en criminologie. Ainsi, la date d'entrée en vigueur des cours offerts en troisième et quatrième année a été revue. Cette modification se retrouve aux pages 65-79 du document intitulé « documents liés à la proposition d'un nouveau programme ».

Réponses aux demandes découlant du procès-verbal du CPR-090114 11.1 (13)
Création d'une majeure en criminologie (doc. 11/07-08 et 6 et 6A/08-09)

20. À la page 16, au point 2.3 le règlement 3.1.1, le Comité est d'avis que les étudiantes et les étudiants du collège communautaire en provenance de programmes liés à la justice n'ont pas besoin obligatoirement de la condition « B » en plus des conditions (a) et (b). Une réécriture s'avère nécessaire pour indiquer que la condition « B » est obligatoire et que pour les étudiantes et les étudiants du collège communautaire, inscrits aux programmes liés à la justice, un transfert de crédits est possible.

À la demande du CPR, le programme proposé exige uniquement que les candidates et les candidats provenant du CCNB répondent à la condition d'admission « B » pour s'inscrire au programme de baccalauréat avec majeure en criminologie. Toutefois, le document intitulé « documents liés à la proposition d'un nouveau programme » précise aux pages 16 et 17 que celles et ceux qui désirent transférer certains de leurs crédits du collégial à l'université doivent avoir obtenu une moyenne finale d'au moins 70% pour chacun des cours faisant l'objet d'une demande.

21. À la page 22, sous la rubrique « Conditions d'admission des candidates et des candidats qui œuvrent professionnellement dans des domaines liés à la question criminelle », à la deuxième ligne, il faut remplacer le mot « exiger » par le mot « demander ».

Respectant la recommandation du CPR, le lecteur peut lire à la page 22 du document intitulé « documents liés à la proposition d'un nouveau programme » qu'au verbe « exiger » a été substitué le verbe « demander ».

22. À la page 34, au point 4.1.1, on prévoit un minimum de 54 crédits plutôt qu'un minimum de 42 crédits. Ce changement a-t-il une incidence sur le tableau 4 présenté à la page 40?

Ce changement n'a aucune incidence sur le tableau 4 de la page 40 du document intitulé « documents liés à la proposition d'un nouveau programme ».

23. À la page 87, au tableau 2, une erreur s'est glissée dans les revenus totaux pour la quatrième année.

Le revenu total de la quatrième année a été modifié. Ainsi, au lieu de lire 319 000 \$, le lecteur peut lire le résultat de 319 800\$ à la page 87 du document intitulé « documents liés à proposition d'un nouveau programme ».

24. À la page 88, au tableau 3, une erreur s'est glissée dans les coûts totaux pour la deuxième année.

Le coût total de la deuxième année a été modifié ainsi au lieu de 238 7513\$, le coût total est maintenant de 238 753\$ à la page 88 du document intitulé « documents liés à proposition d'un nouveau programme ».

BACCALAURÉAT SC. SOC. (MAJEURE EN CRIMINOLOGIE)

DOCUMENTS LIÉS À LA PROPOSITION D'UN NOUVEAU PROGRAMME

11 avril 2011

Présenté par

Le Département de sociologie

Document conçu par

Marie-Andrée Pelland Ph.D criminologie

Professeure adjointe

Département de sociologie

Table des matières

LISTE DES TABLEAUX.....	4
INTRODUCTION.....	5
FORMULAIRE DE PROPOSITION D'UN NOUVEAU PROGRAMME	8
1. IDENTIFICATION DU PROGRAMME	8
1.1 ÉTABLISSEMENT PRÉSENTANT LE PROJET : UNIVERSITÉ DE MONCTON.....	8
1.2 FACULTÉ : FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES SOCIALES	8
1.3 ÉCOLE : N/A.....	8
1.4 DÉPARTEMENT : DÉPARTEMENT DE SOCIOLOGIE.....	8
1.5 NOM ET NIVEAU DU PROGRAMME : BACCALAURÉAT ÈS SCIENCES SOCIALES (MAJEURE EN CRIMINOLOGIE), 1 ^{ER} CYCLE	8
1.6 ATTESTATION ACCORDÉE : BACCALAURÉAT SC. SOC. (MAJEURE EN CRIMINOLOGIE).....	8
1.7 DATE PRÉVUE DE MISE EN ŒUVRE : SEPTEMBRE 2009	8
2. DESCRIPTION DU PROGRAMME.....	8
2.1 DESCRIPTION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME.....	10
2.2 DESCRIPTION DE LA STRUCTURE GÉNÉRALE DU PROGRAMME.....	13
2.3 EXIGENCES, NORMES ET AUTRES ÉLÉMENTS RELATIFS À L'ADMISSION.....	17
<i>Conditions générales d'admission.....</i>	17
<i>Conditions d'admission des étudiants du Collège communautaire en provenance de programmes liés à la justice</i>	17
<i>Conditions d'admission des candidates et les candidats qui œuvrent professionnellement dans des domaines liés à la question criminelle.....</i>	23
2.4 LISTE DES COURS EXIGÉS	23
2.5 AUTRES EXIGENCES PARTICULIÈRES (THÈSE, MÉMOIRE, STAGE, APPRENTISSAGE, ETC.)	29
<i>Exigences des stages.....</i>	29
<i>Stage de criminologie I (CRIM3050) - cours obligatoire de la discipline principale.....</i>	29
<i>Évaluation du stage criminologie I (CRIM3050)</i>	30
<i>Stage de criminologie II (CRIM4000) - cours obligatoire du profil I : criminologie appliquée.....</i>	30
<i>Évaluation du Stage de criminologie II (CRIM4000).....</i>	31
<i>Ateliers rétroaction rédaction (CRIM4010) - cours obligatoire du profil I : recherche criminologique.....</i>	31
<i>Exigences des cours Lectures (CRIM4020) dirigées et Projet de recherche (CRIM4021) - cours obligatoires du profil II : recherche criminologique.....</i>	32
2.6 MÉTHODE DE PRESTATION DU PROGRAMME	32
3. RÉSULTATS PRÉVUS POUR LES ÉTUDIANTES ET LES ÉTUDIANTS ET LEUR PERTINENCE	32
3.1 DÉFINITION DES RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE ET DE LEUR PERTINENCE DANS LE PROGRAMME PROPOSÉ	32
3.2 DÉFINITION DES RÉSULTATS PRÉVUS	33
3.3 DÉFINITION DES AUTRES RÉSULTATS ET DE LEUR PERTINENCE DANS LE PROGRAMME PROPOSÉ.....	34
4. RÉPERCUSSIONS SUR LES RESSOURCES	35
4.1 RÉPERCUSSIONS SUR LES RESSOURCES HUMAINES ET PHYSIQUES	35
4.1.1 <i>Mesure dans laquelle les ressources actuelles seraient utilisées</i>	35
4.2 RÉPERCUSSIONS FINANCIÈRES	38
4.2.1 <i>Coûts supplémentaires et totaux du programme pour les cinq premières années</i>	40
4.2.2 <i>Sources de revenus anticipées pour couvrir les coûts</i>	40
5. RELATIONS AVEC LES AUTRES PROGRAMMES ET ÉTABLISSEMENTS... 42	
5.1 RELATIONS AVEC LES PROGRAMMES EXISTANTS DU MÊME ÉTABLISSEMENT	42
5.2 COMPARAISON ENTRE LE PROGRAMME PROPOSÉ ET LES AUTRES PROGRAMMES COMPARABLES OFFERTS AILLEURS DANS LES MARITIMES ET AU CANADA.....	42
5.2.1 <i>Comparaison avec la majeure en criminologie de l'Université d'Ottawa.....</i>	43
5.2.2 <i>Comparaison avec le programme de majeure en criminologie de la St. Thomas University.....</i>	45

6. BESOINS DU PROGRAMME	47
6.1 LES BESOINS SOCIAUX	47
6.2 CONSULTATION AVEC LES EMPLOYEURS ET LES ORGANISMES PROFESSIONNELS EN CE QUI CONCERNE LE MARCHÉ DE L'EMPLOI ACTUEL ET PRÉVU	48
6.3 PRIORITÉ ACCORDÉE AU PROGRAMME DANS LA STRUCTURE GÉNÉRALE ET L'ÉLABORATION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES DE CHAQUE ÉTABLISSEMENT.....	49
6.4 DEMANDE DE LA PART DES ÉTUDIANTES ET DES ÉTUDIANTS.....	50
6.5 CLIENTÈLE.....	51
7. PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PROGRAMME.....	52
7.1 DESCRIPTION DU PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PROGRAMME DE L'ÉTABLISSEMENT AVANT LA SOUMISSION DU PROJET. CHAQUE SPÉCIALISTE INTERNE ET EXTERNE DOIT ÊTRE NOMMÉ ET SON ÉVALUATION OU SES COMMENTAIRES ÉCRITS SUR LE PROGRAMME PROPOSÉ DOIVENT ÊTRE ANNEXÉS AU PROJET.....	52
7.2 DESCRIPTION DE LA RÉPONSE AUX EXAMENS EXTERNES.	53
FORMULAIRE CPR-3 PROPOSITION D'UN NOUVEAU PROGRAMME	57
FORMULAIRE CPR-4 SOMMAIRE D'UN NOUVEAU COURS	60
FORMULAIRE CPR-7 MODIFICATION MAJEURE DE LA BANQUE DE COURS D'UNE DISCIPLINE.....	82
FORMULAIRE CPR-09 INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR LA MISE À JOUR	83
ANNEXES	85

Liste des tableaux

TABLEAU 1 : COMPARATIF DES COURS DU COLLÈGE COMMUNAUTAIRE POUVANT MENER À UNE ÉQUIVALENCE À L’UNIVERSITÉ DE MONCTON..... 19

TABLEAU 2 : COURS QUI COMPOSENT LE BACCALAURÉAT AVEC MAJEURE EN CRIMINOLOGIE. 23

TABLEAU 3 : SYNTHÉTIQUE DE L’OFFRE PÉDAGOGIQUE REQUISE POUR LA MISE EN PLACE DU PROGRAMME DE MAJEURE SELON UN CYCLE DE DEUX ANS..... 36

TABLEAU 5 : COMPARATIF DES COURS OBLIGATOIRES ET OPTIONNELS DU PROGRAMME DE MAJEURE DE L’UNIVERSITÉ D’OTTAWA ET DU PROGRAMME PROPOSÉ PAR L’UNIVERSITÉ DE MONCTON 44

TABLEAU 6 : COMPARATIF DES COURS OBLIGATOIRES ET OPTIONNELS DU PROGRAMME DE MAJEURE DE LA ST. THOMAS UNIVERSITY ET DU PROGRAMME PROPOSÉ PAR L’UNIVERSITÉ DE MONCTON 46

Introduction

Ce projet de programme de baccalauréat Sc. soc. avec majeure en criminologie consiste en un remaniement de projets antérieurs, qui répond à une demande du Comité des programmes (CPR) de l'Université de Moncton. Il a l'ambition d'être fidèle à la mission de l'Université, mais également de répondre aux points soulevés par le CPR lors de l'étude des programmes précédents.

Comparativement aux projets antérieurs, ce programme est conçu autour d'une conceptualisation élargie de la criminologie. Elle est ainsi décrite comme l'étude théorique, appliquée et pluridisciplinaire du phénomène criminel. Cette définition permet d'articuler le programme autour de quatre axes distincts :

- L'axe un conçu autour des théories criminologiques;
- L'axe deux articulé autour de la question de la criminologie appliquée;
- L'axe trois construit autour de l'étude des institutions juridiques et pénales;
- L'axe quatre articulé autour de thèmes ciblés.

Reconnaissant la volonté de l'Université de Moncton d'offrir un programme de criminologie qui prépare les diplômées et les diplômés à la réalité des études supérieures ou à celui du marché de l'emploi, ainsi que pour pallier la faiblesse observée dans le dernier programme en matière d'intervention criminologique, ce programme prévoit l'offre de cours de criminologie appliquée. Ce programme inclut donc des cours abordant les questions de prévention du crime ainsi que les questions reliées aux pratiques d'interventions auprès de délinquants, de criminels et de victimes. Outre l'acquisition de connaissances de criminologie appliquée, ce programme propose aux étudiantes et aux étudiants l'opportunité de mettre en pratique leurs connaissances au cours du parachèvement d'un stage obligatoire ainsi que lors de l'achèvement d'un deuxième stage de criminologie ou d'un projet de recherche. Elles et ils pourront développer des compétences pratiques dans le domaine de la criminologie clinique. Les étudiantes et les étudiants pourront par exemple se familiariser avec l'intervention auprès de différentes populations criminalisées. Elles et ils pourront également développer leurs compétences dans le domaine de l'analyse criminologique. Les étudiantes et les étudiants pourront ainsi acquérir les outils nécessaires afin d'analyser des situations criminelles et proposer des plans d'action pour résoudre ou atténuer l'impact de ces problématiques. La familiarisation et la maîtrise de ses savoir-faire permettront aux diplômées ou aux diplômés d'intégrer le marché du travail ou un programme de deuxième cycle avec un profil de connaissances et de compétences compétitif avec d'autres diplômées et diplômés de différents programmes de criminologie.

Conformément aux conseils du CPR de l'Université de Moncton, ce nouveau programme, en conformité avec les règlements universitaires, prévoit le transfert maximum de trente crédits pour les étudiants qui ont obtenu un diplôme d'études collégiales dans un domaine connexe. Cette modification par rapport aux projets précédents leur permettra de recevoir une formation qui évitera la répétition des savoirs, mais qui favorisera également l'acquisition d'une formation universitaire de qualité. De plus, le Département de sociologie étudie la possibilité de négocier des ententes de dérogation de transferts de crédits avec le Collège Communautaire du Nouveau-Brunswick (CCNB) ainsi qu'avec certains Cégeps. De telles ententes permettraient une dérogation à l'application stricte de l'article 9.2 des règlements universitaires, elles permettraient par exemple aux étudiantes et étudiants diplômés d'un CCNB ou d'un Cégep dans un domaine lié à la justice de se voir transférer plus de trente crédits de leur formation collégiale.

Afin d'éviter la répétition d'une erreur commise dans la version précédente de proposition de programme, qui prévoyait l'inscription des étudiantes et des étudiants à des cours offerts par la Faculté de droit sans la signature d'un accord avec cette faculté, le programme proposé inclut plutôt dans la formation principale des cours de sigle CRIM qui permettront aux étudiantes et aux étudiants d'acquérir des connaissances sur les lois pénales et ses institutions. Cette modification répond également à l'un des points soulevés par le CPR de l'Université de Moncton.

Dans l'esprit des valeurs de l'Université de Moncton, le programme proposé prévoit que les étudiantes et les étudiants inscrits au programme pourront réaliser leur première année d'étude à l'un ou l'autre des campus de l'Université de Moncton, soit celui d'Edmundston, celui de Moncton ou celui de Shippagan. Les étudiantes et les étudiants inscrits au campus d'Edmundston et de Shippagan pourront compléter le cours *CRIM1010 - Théories criminologiques I*, non offert dans ces campus, après leur arrivée au campus de Moncton. De plus, les étudiantes et les étudiants de Shippagan pourront également s'inscrire au cours d'introduction à la criminologie, non offert dans ce campus, soit lors de leur arrivée au campus de Moncton soit au campus de Shippagan par le biais de la téléconférence.

En conclusion, le programme de criminologie proposé par le Département de sociologie permet de répondre aux exigences de l'Université. Il permet également de préparer les étudiantes et les étudiants qui le désirent à poursuivre leurs études au deuxième cycle, de préparer celles et ceux qui le désirent à s'orienter vers le marché du travail, ou encore de répondre aux besoins de

professionnelles et de professionnels qui veulent se ressourcer et mettre à jour leurs connaissances et leurs pratiques.

FORMULAIRE DE PROPOSITION D'UN NOUVEAU PROGRAMME
PROJET DE PROGRAMME DE MAJEURE EN CRIMINOLOGIE
PROGRAMME PRÉSENTÉ AU
CONSEIL DE LA FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES SOCIALES

1. Identification du programme

1.1 Établissement présentant le projet : Université de Moncton

1.2 Faculté : Faculté des arts et des sciences sociales

1.3 École : N/A

1.4 Département : Département de sociologie

1.5 Nom et niveau du programme : Baccalauréat ès sciences sociales (majeure en criminologie), 1^{er} cycle

1.6 Attestation accordée : Baccalauréat Sc. soc. (majeure en criminologie)

1.7 Date prévue de mise en œuvre : Septembre 2009

2. DESCRIPTION DU PROGRAMME

Le présent programme de majeure en criminologie s'inscrit dans une approche pluridisciplinaire de l'étude, de la compréhension et de l'analyse du phénomène criminel. La formation principale a donc pour unique objet l'étude théorique et appliquée du phénomène criminel dans son ensemble. Cette conceptualisation du programme permettra à l'étudiante et à l'étudiant d'acquérir des connaissances et des compétences :

- sur l'action définie comme un délit, un crime ou un acte déviant;
- sur le processus de criminalisation de certaines conduites;
- sur l'étude des théories portant sur la personne déviante, le délinquant ou encore le criminel;
- sur la prévention du crime;
- sur la victimisation.

Le programme proposé permettra également à l'étudiante et à l'étudiant d'acquérir une compréhension globale de la place et du rôle des agences responsables d'appréhender, de neutraliser et de réinsérer les personnes criminalisées, dont :

- la police;
- le système de justice pénale;
- les institutions d'application des peines comme les institutions carcérales et le système de libération conditionnelle, pour ne nommer que celles-là.

Afin de former des professionnelles et professionnels compétents pour travailler dans différentes institutions gouvernementales, pénales ou organismes communautaires de l'Atlantique ou encore de permettre à certaines étudiantes et certains étudiants de poursuivre des études supérieures, le programme de criminologie proposé est conçu autour de quatre axes fondamentaux : les théories criminologiques, la criminologie appliquée, les institutions juridiques et pénales et les thèmes criminologiques.

AXE 1 : Les théories criminologiques

Le **premier axe** de la majeure en criminologie prend forme autour des *théories* criminologiques. Cet axe vise à connaître, comprendre et approfondir les différents savoirs accumulés par l'analyse critique du phénomène criminel dans son ensemble, les acteurs impliqués dans ce phénomène (contrevenants, victimes, société), le comportement identifié comme déviant ou criminel et la société productrice de cette criminalité.

AXE 2 : La criminologie appliquée

Le **deuxième axe** est articulé autour du champ de la criminologie appliquée. Ce vaste domaine de la criminologie a pour objet l'étude de la prévention de la criminalité. Ce programme propose donc d'aborder les questions relatives à la prévention du crime, l'analyse des mesures utilisées pour favoriser la réinsertion sociale et le désistement criminel, l'étude des mesures d'intervention et de protection des victimes et enfin l'analyse et l'évaluation des politiques criminelles et des mesures appliquées par les institutions pénales.

AXE 3 : Les institutions juridiques et pénales

Le **troisième axe** du programme a pour objet les institutions juridiques et pénales. Il englobe les connaissances relatives au développement du droit pénal contemporain, à son contenu, aux processus de judiciarisation, aux organisations policières, ainsi qu'aux questions de détermination et d'administration de la peine.

AXE 4 : Les thèmes criminologiques

Le **quatrième et dernier axe** est structuré autour de l'étude de différents thèmes criminologiques. Afin de permettre aux étudiantes et aux étudiants de se familiariser avec une diversité de recherches portant sur différents aspects du phénomène criminel, l'axe 4 propose l'étude de thèmes ciblés et de problématiques spécifiques (minorités et criminalités, femmes et criminalité, groupes et criminalité). Ce quatrième axe doit permettre de développer l'esprit critique de l'étudiante ou de l'étudiant sur les questions d'actualité par l'analyse des débats criminologiques et de leurs enjeux.

Outre l'aménagement de ce programme autour de quatre axes fondamentaux, la majeure en criminologie s'articule également autour d'un axe transversal. En effet, le programme vise à favoriser le développement de connaissances sur le phénomène criminel dans les provinces maritimes, particulièrement dans les communautés francophones minoritaires de ces provinces. Ainsi, les étudiantes et les étudiants pourront explorer cette problématique sociale dans leurs travaux, leur stage ou encore leur projet de fin d'études. Cette démarche permettra par exemple de rendre intelligibles les facteurs sociaux qui ont permis au Nouveau-Brunswick d'obtenir le troisième plus bas taux de criminalité au pays en 2007, un taux de 6 384 incidents par 100 000 habitants¹.

2.1 Description des objectifs du programme

La majeure en criminologie s'adresse aux étudiantes et aux étudiants ayant terminé des études secondaires dans les Maritimes, à celles et ceux qui possèdent des diplômes techniques liés à la question criminelle (techniques correctionnelles, techniques d'intervention en délinquance et techniques policières), à celles et ceux de l'Université de Moncton qui proviennent de disciplines connexes, aux étudiantes et étudiants du Québec ayant complété une année de Cégep, ainsi qu'aux candidates et aux candidats issus des milieux professionnels qui œuvrent dans des domaines liés à la question criminelle. La majeure vise à offrir une solide formation générale sur le phénomène criminel, sur les théories criminologiques, sur la criminologie appliquée ainsi que sur différents thèmes de la criminologie actuelle.

Comparativement à différents programmes en sciences sociales, qui ont pour but de former les étudiantes et les étudiants à l'intervention dans une diversité de problématiques sociales, la majeure en criminologie concentre son attention sur l'ensemble des domaines nécessaires à la compréhension d'une seule problématique : le phénomène criminel. Ce programme permettra aux étudiantes et aux étudiants d'acquérir des connaissances approfondies sur les savoirs criminologiques, de développer leur compréhension du phénomène ainsi que leur capacité d'analyse critique et d'intervention dans les quatre axes fondamentaux de la majeure.

Objectifs de l'AXE 1

Le **premier axe** du programme, les théories criminologiques, a pour objectif de permettre aux étudiantes et aux étudiants d'acquérir les connaissances nécessaires à la compréhension et à l'analyse de la criminalité, du crime, du criminel, des institutions de contrôle social et de la société productrice de cette criminalité. Au nombre des savoirs théoriques explorés au cours de la majeure, notons : l'histoire de la pensée criminologique; les explications étiologiques, sociologiques et psychologiques du crime; l'étude des facteurs sociaux qui favorisent l'adoption d'un comportement contraire aux lois ou, au contraire, d'un comportement pro-sociale; les théories de la personnalité criminelle; celles portant sur l'acte criminel et la réaction sociale; la criminologie critique, la victimologie et enfin les théories féministes de la criminalité ainsi que les théories abolitionnistes.

Objectifs de l'AXE 2

Le **deuxième axe**, articulé autour de la question de la criminologie appliquée, a pour objectif de favoriser chez l'étudiante et l'étudiant l'appropriation de connaissances scientifiques qui peuvent être mises en application dans la prévention de la délinquance. Afin d'atteindre cet objectif, elle ou il devra acquérir des compétences dans le domaine de l'intervention en criminologie, que ce soit dans la réalisation d'entretiens criminologiques, l'analyse des problématiques concrètes et des solutions qui y sont proposées, ainsi que des incidences de celles-ci sur les individus marginalisés ou criminalisés. L'étudiante ou l'étudiant devra donc acquérir une compréhension critique des

¹ Statistique Canada. « Statistiques de la criminalité », *Le Quotidien*, le jeudi 17 juillet 2008.

mesures utilisées pour prévenir ou diminuer la criminalité ou la récidive. Elle ou il devra comprendre et analyser les effets des mesures d'intervention auprès du délinquant, du criminel ou de la victime. Enfin, l'étudiante ou l'étudiant devra mettre en pratique les connaissances acquises lors de la réalisation d'un stage obligatoire dans un milieu criminologique (*CRIM3050 – Stage de criminologie I*). Les étudiantes et les étudiants intéressés par la criminologie appliquée pourront ensuite s'inscrire à la fin de leur sixième semestre universitaire au *profil I : criminologie appliquée* et compléter durant leur septième semestre un deuxième stage de criminologie (*CRIM4000 – Stage de criminologie II*). Une fois leur stage complété, ils pourront faire le bilan de leurs savoirs théoriques et appliqués dans le cadre du cours *CRIM4010 - Ateliers rétroaction rédaction*.

Objectifs de l'AXE 3

Le **troisième axe**, celui des institutions juridiques et pénales, a pour objectif de favoriser l'acquisition de connaissances sur le processus de production de la loi, son développement et son évolution, sur le processus de production des politiques pénales ainsi que sur la genèse et le fonctionnement des institutions publiques, des entreprises privées et des organismes communautaires qui sont susceptibles d'intervenir dans le processus pénal (arrestation, neutralisation, réinsertion sociale).

Objectifs de l'AXE 4

Enfin, par son **quatrième axe**, le programme de majeure en criminologie a pour objectif de permettre aux étudiantes et aux étudiants de connaître la diversité des formes prises par le phénomène criminel. C'est pourquoi il propose l'étude de thèmes ciblés et de problématiques spécifiques, par exemple le cours *CRIM4050-Minorités et criminalités* qui s'interroge sur la surreprésentation de certains groupes sociaux dans la population carcérale. Ce quatrième axe doit également permettre de développer l'esprit critique de l'étudiante ou de l'étudiant sur les questions d'actualité par l'analyse des débats criminologiques et de leurs enjeux. Le cours *CRIM4060-Actualité et débats crim* permettra par exemple d'étudier des questions d'actualité relatives aux « questions médico-légales en criminologie », au rôle de la psychiatrie en droit et

criminologie, aux preuves d'experts en cour (sur le syndrome de la femme battue, par exemple), et à l'intoxication extrême pour ne nommer que celles-ci.

Ainsi, ce programme de majeure en criminologie, proposé par le Département de sociologie, permettra de préparer les étudiantes et les étudiants à poursuivre leurs études au deuxième cycle, de les préparer à s'orienter vers le marché du travail ou encore de répondre aux besoins des professionnelles et des professionnels qui cherchent à se ressourcer et à mettre à jour leurs connaissances et leurs pratiques.

2.2 Description de la structure générale du programme

Le Baccalauréat ès sciences sociales avec majeure en criminologie dure normalement 4 ans. Au cours de cette période, l'étudiante ou l'étudiant devra compléter un nombre total de 123 crédits. Au cours de sa formation, l'étudiante ou l'étudiant doit choisir un profil d'étude particulier pour la fin de son programme. L'étudiante ou l'étudiant peut ainsi choisir entre le *profil I : criminologie appliquée* ou le *profil II : recherche criminologique*. Ce choix influence ainsi le type de cours obligatoires qui composent son programme d'étude.

L'étudiante ou l'étudiant inscrit au *profil I : criminologie appliquée* ou l'étudiante ou l'étudiant inscrit au *profil II : recherche criminologique* devra obtenir 60 crédits obligatoires, 21 crédits de cours à option et 15 crédits de cours au choix. Enfin, l'étudiante et l'étudiant inscrit au programme de majeure en criminologie terminera son parcours universitaire par l'obtention de 27 crédits dans un programme de mineure offert à l'Université de Moncton. L'étudiante ou l'étudiant choisit la discipline de la mineure selon ses préférences, voire selon le milieu de travail au sein duquel elle ou il désire s'intégrer. L'étudiante ou l'étudiant peut par exemple s'inscrire à une mineure dans une discipline des sciences naturelles comme la biologie ou la chimie. Ces diplômées et diplômés pourront par exemple postuler pour occuper des emplois dans un laboratoire d'analyse judiciaire ou comme analyste scientifique dans un service de police.

Les exigences minimales du programme de baccalauréat avec majeure en criminologie sont les suivantes :

- Seize cours obligatoires au cours des trois premières années d'étude pour un total de 51 crédits :

FRAN1903 - La langue et les normes	3 crédits
FRAN... ²	3 crédits
ANGL1031 ³ - Language, writing and reading	3 crédits
CRIM1000 - Introduction à la criminologie	3 crédits
CRIM1010 - Théories criminologiques I	3 crédits
CRIM2000 - Justice pénale	3 crédits
CRIM2010 - Théories criminologiques II	3 crédits
CRIM2020 - Criminologie appliquée I	3 crédits
CRIM2030 - Police et sécurité intérieure	3 crédits
CRIM3000 - Système carcéral canadien	3 crédits
CRIM3050 - Stage de criminologie I	6 crédits
PHIL2235 - Éthique	3 crédits
SOCI1000 - Introduction à la société	3 crédits
SOCI1102 - Recherche documentaire	3 crédits
SOCI2102 - Méthodes de recherche I	3 crédits
STAT2653 - Statistique descriptive	3 crédits

- Six cours à option au cours des trois premières années d'étude pour un total de 18 crédits,

dont :

Six crédits parmi les cours de la liste A :

ADMN1200 - La gestion	3 crédits
ECON1011 - Introduction à l'économie;	3 crédits
PSYC1000 - Introduction à la psychologie	3 crédits
PSYC1600 - Développement humain I	3 crédits
PSYC1650 - Développement humain II	3 crédits
SCPO1000 - Science politique I	3 crédits
SOCI1100 - Thèmes sociologiques	3 crédits
TSOC1000 - Introduction au travail social	3 crédits

Six crédits parmi les cours de la liste B :

ADMN2250 - Gérer aujourd'hui	3 crédits
DROI2000 - Initiation au droit commercial	3 crédits
PSYC2500 - Psychologie sociale	3 crédits
PSYC2900 - Comportement anormal	3 crédits
SOCI2510 - Société canadienne	3 crédits
SOCI2533 - Sociologie de l'Acadie	3 crédits
SOCI2540 - Sociologie des jeunes	3 crédits
SOCI2560 - Socio de la cond. des femmes	3 crédits
TSOC2135 - TS, sexualité et abus sexuel	3 crédits
TSOC2155 - Intervention interculturelle	3 crédits

² Un cours de français, dont la sélection dépend du diagnostique posé dans le cadre du cours FRAN1903.

Trois crédits parmi les cours de la liste C :

CRIM3010 - Jeunes contrevenants	3 crédits
CRIM3020 - Criminalité adulte	3 crédits
CRIM3030 - Prévention du crime	3 crédits
CRIM3040 - Victimologie	3 crédits
CRIM3060 - Criminologie appliquée II	3 crédits

Trois crédits parmi les cours de la liste D :

ADRH3222 - Comportement organisationnel	3 crédits
PHIL3422 - Théorie de la connaissance	3 crédits
PHIL3430 - Philo des sciences humaines	3 crédits
PHIL3475 - Éthique de l'information	3 crédits
PSYC3540 - Psychologie de la délinquance	3 crédits
SCPO3211 - Les politiques publiques	3 crédits
SCPO4115 - Les régimes autoritaires	3 crédits
SOCI3400 - Les femmes et le pouvoir	3 crédits
SOCI3413 - Études amérindiennes et inuits	3 crédits
SOCI3520 - Sociologie de la famille	3 crédits
SOCI4640 - Socio. de la mondialisation	3 crédits
SOCI4710 - Sociologie de la communication	3 crédits
SOCI4750 - Espaces et sociétés	3 crédits

Parmi l'ensemble des listes A, B et D⁴, l'étudiante ou l'étudiant doit choisir des cours provenant d'un minimum de deux disciplines distinctes ainsi que d'une discipline autre que celle de la mineure.

À la fin de la troisième année d'étude, l'étudiante ou l'étudiant doit s'inscrire à un profil particulier pour la fin de son programme. Ce choix influence ainsi le type de cours obligatoires dans la discipline principale. L'étudiante ou l'étudiant peut ainsi choisir entre le *profil I : criminologie appliquée* ou le *profil II : recherche criminologique*.

Profil I : criminologie appliquée

- Deux cours obligatoires durant la quatrième année d'étude pour un total de neuf crédits :

CRIM4000 - Stage de criminologie II	6 crédits
CRIM4010 - Ateliers rétroaction rédaction	3 crédits

- Un cours à option parmi les cours de la liste E :

CRIM4030 - Crimes et psychotropes	3 crédits
CRIM4040 - Femmes et criminalité	3 crédits
CRIM4050 - Minorités et criminalités	3 crédits
CRIM4060 - Actualité et débats crim	3 crédits

³ L'étudiante ou l'étudiant doit s'inscrire à un cours d'anglais dont le sigle reflète le résultat obtenu à l'examen de classement administré par le Département. Il doit minimalement réussir le cours ANGL1031.

⁴ Les listes A, B et D ont été constituées à partir de la banque de cours existante (2008-2009), laquelle est en voie de reconfiguration. Les listes A, B, et D seront modifiées au besoin lorsque les programmes de premier cycle en vigueur à l'université seront reconfigurés. Les ajustements nécessaires seront également effectués à la feuille de route et à l'information pour le répertoire.

Ou

Profil II : recherche criminologique

- Deux cours obligatoires durant la quatrième année d'étude pour un total de neuf crédits :

CRIM4020 - Lectures dirigées

3 crédits

CRIM4021 - Projet de recherche

3 crédits

SOCI3102 – Méthodes de recherche II

3 crédits
- Un cours à option parmi les cours de la liste E totalisant trois crédits :

CRIM4030 - Crimes et psychotropes

3 crédits

CRIM4040 - Femmes et criminalité

3 crédits

CRIM4050 - Minorités et criminalités

3 crédits

CRIM4060 - Actualité et débats crim

3 crédits
- Cinq cours au choix totalisant 15 crédits.
- Enfin, l'étudiante ou l'étudiant complètera 27 crédits de la mineure de son choix. Elle ou il peut par exemple compléter une mineure dans le domaine de la biologie, l'économie, l'informatique, la philosophie, la psychologie, la science politique ou encore la sociologie.

Total

123 crédits

En conclusion, la structure du programme de majeure en criminologie permet à l'étudiante ou l'étudiant d'acquérir des connaissances pluridisciplinaires solides sur le phénomène criminel. Outre le savoir criminologique et le savoir appliqué, l'étudiante ou l'étudiant peut diriger sa formation vers deux profils différents : *profil I : criminologie appliquée* ou le *profil II : recherche criminologique*. Ces deux profils permettent l'acquisition de connaissances et de compétences qui préparent les étudiantes et les étudiants qui le désirent aux études supérieures en criminologie ou au marché du travail.

2.3 Exigences, normes et autres éléments relatifs à l'admission

Conditions générales d'admission

En conformité avec les objectifs du programme, quatre catégories de candidates et candidats peuvent s'inscrire au programme de majeure en criminologie, soit les étudiantes et les étudiants provenant du secondaire, celles et ceux déjà inscrits dans un autre programme à l'Université de Moncton, les candidates et les candidats inscrits dans un programme d'études dans un collège communautaire dans le domaine de la justice (techniques policières, techniques d'intervention en délinquance ou techniques correctionnelles) et enfin, celles et ceux qui œuvrent professionnellement dans des domaines liés à la question criminelle sans toutefois posséder de baccalauréat en criminologie.

Pour être admissibles à la majeure en criminologie, en conformité avec le règlement universitaire 3.1.1⁵, les candidates et les candidats doivent avoir obtenu un diplôme de 12^e année, ils doivent également avoir réussi cinq cours de 12^e année dont FRAN10411 et MATH30411 ou leur équivalent, ainsi qu'avoir obtenu une moyenne générale de 65 % à ces cinq cours. Ils doivent donc répondre à la condition « B » du tableau 1 des conditions d'admission 2008-2009⁶.

Conditions d'admission des étudiants du Collège communautaire en provenance de programmes liés à la justice

Pour être admissibles au programme de baccalauréat avec majeure en criminologie, les candidates et les candidats provenant de programmes liés à la justice (techniques correctionnelles, techniques policières ou techniques d'intervention en délinquance) dans un Collège communautaire du Nouveau-Brunswick doivent répondre à la condition d'admission « B » telle que décrite précédemment.

Reconnaissant que certains des cours de la formation technique obtenue par les candidates et les candidats provenant du Collège communautaire poursuivent des buts similaires à la majeure en criminologie proposée, ce programme recommande, en conformité avec les articles 9.1 et 9.2 des règlements universitaires, le transfert possible de 30 crédits de leur formation collégiale. De plus,

⁵ Université de Moncton (2008). Règlements universitaires, http://www2.umoncton.ca/cfdocs/repertoire/1er_cycle/reglements_3.htm

le Département de sociologie étudie la possibilité de négocier des ententes de dérogation de transferts de crédits avec le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (CCNB) ainsi qu’avec certains Cégeps. De telles ententes permettraient une dérogation à l’application stricte de l’article 9.2 des règlements universitaires, elles permettraient par exemple aux étudiantes et étudiants diplômés d’un CCNB ou d’un Cégep dans un domaine lié à la justice de se voir transférer plus de trente crédits de leur formation collégiale.

Le tableau 1 présente une énumération comparative de treize cours collégiaux et treize cours universitaires, dont les apprentissages proposés sont équivalents. Un maximum de dix de ces treize cours pourrait ainsi faire l’objet d’un transfert. Il faut noter toutefois, en conformité avec l’article 9.1 des règlements universitaires, que seuls les cours où « l’étudiante ou l’étudiant a obtenu au moins **une note C (70 %)** ou une note supérieure au rendement moyen de l’ensemble des étudiantes et des étudiants du cours et si le dossier d’étude d’équivalences comprend un relevé de notes de l’autre établissement, la description du cours et un plan de cours »⁷ pourront faire l’objet d’une demande de transfert.

⁶ Université de Moncton (2008). Tableau 1 : conditions d’admission 2008-2009, http://www.umoncton.ca/repertoire/1er_cycle/conditions_admission.htm
⁷ Université de Moncton (2008). « 9. Transfert de crédits ». *Règlements universitaires*, http://www.umoncton.ca/repertoire/1er_cycle/reglements_9.htm

TABLEAU 1 : COMPARATIF DES COURS DU COLLÈGE COMMUNAUTAIRE POUVANT MENER À UNE ÉQUIVALENCE À L'UNIVERSITÉ DE MONCTON

COURS OBLIGATOIRES			
Sigle et nom du cours universitaire	Description	Sigle et nom du cours du CCNB	Description
ANGL1031 Language, writing and reading 3 crédits	Un cours pour les étudiants et étudiantes qui sont de niveau intermédiaire dans la maîtrise de la langue anglaise. Ce cours a pour but d'améliorer les compétences des étudiants et étudiantes dans l'écriture, la lecture et la communication orale en développant leur connaissance des concepts de grammaire, des stratégies de lecture et de la structure des paragraphes.	LANG 1173 Writing Fundamentals 45 heures	This course is designed for the bilingual and/or English student in programs whose future work-related tasks require a variety of writing skills.
CRIM1000 Introduction à la criminologie 3 crédits	Histoire de la pensée criminologique. Tendance de la criminalité, théories criminologiques, normes, le système pénal canadien, les peines et la « réhabilitation ». Illustrations par le biais de thèmes actuels (drogues, inégalités, etc.) ⁸ .	JUST 1027 Criminologie 90 heures	Ce cours permettra à l'étudiant de comprendre le comportement criminel ainsi que les principales causes du crime sous ses diverses formes.
CRIM2000 Justice pénale 3 crédits	Histoire du savoir sur le crime, les peines et le développement du droit pénal canadien. Familiarisation avec le Code criminel canadien et la Charte canadienne des droits et libertés. La connaissance et la compréhension du rôle des tribunaux de juridiction pénale; le déroulement d'une affaire criminelle; les peines.	Just 1026 Système judiciaire criminel 90 heures OU LELG 1062 Code criminel canadien 45 heures	Ce cours permettra à l'étudiant de comprendre les différentes composantes du système judiciaire criminel canadien. Ce cours permettra à l'étudiant de comprendre l'application des lois et des règlements connexes assujettis au Code criminel du Canada.

⁸ Le transfert de crédits pour le cours de français est tributaire du résultat obtenu par l'étudiant au test de classement.

COURS OBLIGATOIRES

CRIM2020 Criminologie appliquée I 3 crédits	Initiation aux dimensions théoriques et pratiques de l'évaluation et de l'intervention en criminologie. Compréhension et comparaison de l'intervention en milieu institutionnel et communautaire. Débats sur l'éthique et la pratique en criminologie. Techniques d'entrevues.	CSSC 1055 Stage – orientation au domaine de l'intervention judiciaire ou parajudiciaire 90 hrs	Ce cours permettra à l'étudiant d'acquérir une expérience pratique dans un milieu d'intervention judiciaire ou parajudiciaire. Ce stage permettra à l'étudiant de faire un choix judicieux d'une option de formation en deuxième année de son programme de formation dans le domaine des sciences sociales axées sur la sécurité et la prévention
CRIM3000 Système carcéral canadien	Histoire des institutions carcérales canadiennes. Perspective sociologique des institutions carcérales. Fonctionnement du système carcéral canadien. Expérience de l'incarcération. Effets de l'incarcération. Acteurs qui composent ces institutions. Comparaisons des pratiques d'incarcération au Canada et dans le monde. Analyse des pratiques d'interventions.	Just 1026 Système judiciaire criminel	Ce cours permettra à l'étudiant de comprendre les différentes composantes du système judiciaire criminel canadien.
FRAN1913 Rédaction universitaire ⁹ 3 crédits	Rédaction universitaire selon des plans précis dans le respect des consignes de présentation propres au travail universitaire; étude de textes variés pour en dégager la structure et en écrire des résumés; enrichissement lexical ainsi que des notions grammaticales et syntaxiques au besoin.	LANG 1177 Techniques de l'expression écrite I 45 heures	Ce cours permettra à l'étudiant de développer ses techniques d'expression écrite.

⁹ Le cours de français pouvant faire l'objet d'un transfert peut varier selon le résultat obtenu au test de classement administré par le Secteur langue

COURS À OPTION

CRIM3010
Jeunes
contrevenants

Définir le concept de délinquance. Les facteurs de risque et de protection de la délinquance. Les mesures de la délinquance auto-révélee et officielle, l'intervention auprès de délinquants. La Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents.

CSSC 1049
Délinquance
juvénile

Ce cours permettra à l'étudiant de se familiariser avec la délinquance en examinant les diverses caractéristiques démontrées par les prédélinquants et les délinquants juvéniles. L'étudiant identifiera les principaux délits commis par cette population tout en soulignant les variables associées à ces actes. Enfin, l'étudiant sera en mesure de décrire les particularités et les facteurs présents au sein des groupes criminalisés juvéniles

CRIM3020
Criminalité
adulte

Trajectoire criminelle. Criminalité adulte. Les processus et les causes de la criminalité adulte. L'étude et l'analyse de trajectoires judiciaires. L'étude du traitement appliqué aux criminels adultes

CSSC1050
Délinquance
adulte
45 heures

Ce cours permettra à l'étudiant de se familiariser avec les caractéristiques propres à la délinquance masculine et féminine adulte. L'étudiant comprendra les différentes variables associées aux principaux délits commis par les hommes et les femmes. Il développera aussi une compréhension des groupes criminalisés adultes.

COURS À OPTION

PSYC1000
Introduction à
la psychologie
3 Crédits

Le vocabulaire de base et les concepts élémentaires des contenus des cours obligatoires à thématique spécifique en psychologie. Les principes de base du raisonnement associé à la psychologie.

PSYC1041
Introduction à
la psychologie
90 heures

Ce cours permettra à l'étudiant de s'initier aux principaux thèmes de la psychologie contemporaine. Il se familiarisera également au vocabulaire tout en distinguant les principales théories soutenues en psychologie.

COURS À OPTION

PSYC2610 Développement de l'enfant	L'étude des caractéristiques et changements aux étapes de la vie de l'enfant à partir de la période intra-utérine jusqu'à l'âge de 12 ans, et ce aux niveaux physique, cognitif, social et affectif. L'interaction entre l'enfant et ses divers environnements et l'importance des étapes de la vie de l'être humain en évolution.	Psyc 1026 45 heures	Ce cours permettra à l'étudiant de dégager un portrait de la croissance et du développement global de l'enfant; de la conception jusqu'à l'âge de 12 ans.
PSYC2900 Comportement anormal 3 crédits	Études des déviations dans le comportement humain. Initiation aux systèmes de classification de la psychopathologie. Symptômes et causes de différents troubles mentaux, tels que les troubles anxieux, de l'humeur, psychotique, et de la personnalité. Initiation à la prévention et aux traitements des troubles mentaux.	PSYC1008 Psychologie du comportement anormal	Ce cours permettra à l'étudiant de comprendre les désordres psychologiques et psychiatriques les plus communs.
SOCI1000 Introduction à la société 3 crédits	Présentation de concepts clés et de perspectives de l'analyse sociologique. Changement social et développement social-historique des sociétés : de la société féodale à la société postindustrielle. Naissance des sciences sociales dans le contexte industriel. Présentation de règles d'analyse sociologique pour l'étude appliquée de faits sociaux organisés et changeants.	Introduction à la sociologie SOCI 1033 90 heures	Ce cours permettra à l'étudiant de s'initier aux éléments fondamentaux qui influencent le fonctionnement de notre société.
TSOC2115 Alcoolisme et toxicomanies 3 crédits	Revue des principaux modèles explicatifs des toxicomanies et des types d'approches qui en découlent. Lois et mesures légales régissant la consommation et l'abus des drogues. Les types de services sociaux destinés aux alcooliques et aux toxicomanes. Les mesures de prévention et l'approche communautaire. Les mesures de réadaptation et le processus d'intervention psychosociale.	PHMC 1015 Toxicomanie 90 heures	Ce cours permettra à l'étudiant de se familiariser avec différents types de consommation des drogues. Il développera les moyens qui lui permettront d'élaborer des activités de sensibilisation dans la communauté ainsi que d'intervenir auprès de la personne qui consomme.

Cours obligatoires

Sigle	Titre	Exi- ste	Pro- posé	Obli- gatoi- -re	Opti- onnel	Description
CRIM1010	Théories criminologique I		X	X		Explications étiologiques de la criminalité : biologiques, sociologiques, psychologiques. Théories de la personnalité criminelle, psychopathie, théories psychodynamiques; les théories de l'acte criminel. Théorie du choix rationnel.
CRIM2000	Justice pénale		X	X		Histoire du savoir sur le crime, les peines et le développement du droit pénal canadien. Familiarisation avec le Code criminel canadien et la Charte canadienne des droits et libertés. La connaissance et la compréhension du rôle des tribunaux de juridiction pénale; le déroulement d'une affaire criminelle; les peines.
CRIM2010	Théories criminologiques II		X	X		Les théories de la réaction sociale et du contrôle social. Le concept de déviance. Le courant interactionniste : théorie de l'étiquetage, de la stigmatisation. Les théories de la criminologie critique. Théories sur la création de la loi pénale, la création des politiques pénales. Théories féministes. Théories abolitionnistes et postmodernistes.
CRIM2020	Criminologie appliquée I		X	X		Initiation aux dimensions théoriques et pratiques de l'évaluation et de l'intervention en criminologie. Compréhension et comparaison de l'intervention en milieu institutionnel et communautaire. Débats sur l'éthique et la pratique en criminologie. Techniques d'entrevues.
CRIM2030	Police et sécurité intérieure		X	X		Étude de l'institution policière au Canada : son rôle social et politique. Étude et analyse de la culture policière. Opérations policières. Police communautaire. La place et le rôle des agences de sécurité privée au Canada. L'étude des politiques de sécurité intérieure. Terrorisme. Surveillance.

Cours obligatoires						Description
Sigle	Titre	Exi- ste	Pro- posé	Obli- gatoi- -re	Opti- onnel	
CRIM3000	Système Carcéral canadien	X		X		Histoire des institutions carcérales canadiennes. Perspective sociologique des institutions carcérales. Fonctionnement du système carcéral canadien. Expérience de l’incarcération. Effets de l’incarcération. Acteurs qui composent ces institutions. Comparaisons des pratiques d’incarcération au Canada et dans le monde. Analyse des pratiques d’interventions.
CRIM3050	Stage de criminologie I		X	X		Initiation à l’intervention ou à l’analyse criminologique. 30 jours d’intégration dans le milieu. Rédaction d’un rapport de synthèse de quinze pages sur l’expérience de stage : analyse de ses compétences pratiques; analyse de son rôle et de son influence dans le milieu de stage et synthèse des savoirs théoriques pertinents à sa pratique.
CRIM4000	Stage de criminologie II		X		X	Stage d’intervention ou d’analyse criminologique. 30 jours d’intégration dans le milieu. Rédaction d’un journal de bord : réflexion sur son expérience, ses compétences pratiques; analyse de son rôle et de son influence dans le milieu de stage et synthèse des savoirs théoriques pertinents à sa pratique. Rédaction d’un rapport préliminaire de quinze pages sur l’expérience de stage.
CRIM4010	Ateliers rétroaction rédaction		X		X	Discussions de groupe et travail individuel. Rédaction d’un rapport de stage incluant : une synthèse réflexive sur ses compétences pratiques; une analyse de son rôle et de son influence dans le milieu de stage, ainsi qu’une synthèse des savoirs théoriques pertinents à sa pratique.
CRIM4020	Lectures dirigées	X			X	Lecture d'articles portant sur différents champs de la criminologie contemporaine. Compréhension et analyse des travaux de différents auteurs et des courants de pensée auxquels ils se rapportent. Rédaction d'une recension des écrits critiques sur un sujet d'intérêt pour l'étudiant(e). Élaboration d'une problématique criminologique.

Sigle	Titre	Exi- ste	Pro- posé	Obli- gatoi- -re	Opti- onnel	Description
CRIM4021	Projet recherche	X			X	Réalisation d'un projet de recherche exploratoire en criminologie. L'étudiant(e) qui a déjà complété une recension des écrits et construit une problématique, élabore et met en œuvre un projet de recherche.
FRAN1903	La langue et les normes	X	X			Initiation à l'étude de la variation linguistique, à la construction et au fonctionnement des normes linguistiques; participation des étudiants et des étudiantes à l'évaluation de leur compétence linguistique et à l'élaboration d'un programme de formation linguistique adapté à leurs besoins et conforme aux exigences de leur programme d'études.
FRAN... ¹¹		X	X			
PHIL2235	Éthique	X	X			Ce cours traite des divers systèmes traditionnels et contemporains de l'éthique. Il aborde également quelques thèmes clefs de la morale. Il s'intéresse enfin à plusieurs problèmes actuels tels que l'écologie, la santé, la sexualité, la discrimination, la criminalité...
SOCI1000	Introduction à la société	X		X		Présentation de concepts clés et de perspectives de l'analyse sociologique. Changement social et développement social-historique des sociétés : de la société féodale à la société postindustrielle. Naissance des sciences sociales dans le contexte industriel. Présentation de règles d'analyse sociologique pour l'étude appliquée de faits sociaux organisés et changeants.
SOCI1102	Recherche documentaire	X		X		Étapes et modalités d'une recherche documentaire. Règles de présentation d'un travail. Initiation aux ressources documentaires universitaires. Initiation à la recherche sur Internet. Gestion des données et formation sur divers logiciels. Divers types d'analyse scientifique de documents. Exercices pratiques.
SOCI2102	Méthodes de recherche I	X		X		La méthode scientifique en sciences sociales. Les grandes étapes d'une recherche : position du problème, relevé de la littérature, le cadre de références, les hypothèses, opérationnalisation des concepts, saisie et traitements des données, analyse et interprétation des résultats, travaux pratiques.

¹¹ Un cours de français, dont la sélection dépend du diagnostic obtenu dans le cours FRAN1903.

SOCI3102	Méthodes de recherche II	X	X	
STAT2653	Statistique descriptive	X	X	

La notion de mesure : choix d'indicateurs, construction d'indices. Techniques de cueillette des données : l'interview, l'observation participante, l'utilisation des documents, l'analyse de contenu, le questionnaire, le traitement et l'analyse des données, l'apprentissage du SPSS, travaux pratiques.

Analyse des données. Distribution de fréquences. Mesures de la tendance centrale et mesures de dispersion. Quantiles. Histogrammes et ogives. Probabilités élémentaires. Loi binomiale et loi de Poisson. Loi normale et applications. Loi de Student. Échantillonnage. Théorie de l'estimation. Théorie des tests : test sur la moyenne, sur la proportion... Test chi carré. Régression et corrélation. D'autres sujets pourraient être traités selon les besoins.

Cours à option

Sigle	Titre	Exi-ste	Pro-posé	Obli-gatoi-re	Opti-onnel	Description
CRIM3010	Jeunes contrevenants		X		X	Définir le concept de délinquance. Les facteurs de risque et de protection de la délinquance. Les mesures de la délinquance auto-révélée et officielle, l'intervention auprès de délinquants. La Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents.
CRIM3020	Criminalité adulte		X		X	Trajectoire criminelle. Criminalité adulte. Les processus et les causes de la criminalité adulte. L'étude et l'analyse de carrières judiciaires. L'étude du traitement appliqué aux criminels adultes.
CRIM3030	Prévention du crime		X		X	Analyse des politiques de prévention du crime. Étude, analyse et critique de programmes de prévention sociale, de prévention précoce, prévention situationnelle. Étude, analyse et critique des programmes de protection individuelle. Éthique et prévention. Analyse criminologique.
CRIM3040	Victimologie		X		X	Connaissance et analyse des théories portant sur la victimologie. Étude des conséquences du crime sur la victime. Étude et analyse des effets du système de justice pénale sur la victime. Étude, analyse et comparaison des politiques et des normes internationales visant la prévention, la protection et l'aide aux victimes d'actes criminels.

CRIM3060	Criminologie appliquée II	X	X	Étude et analyse de cas ou de problématiques criminologiques. Elaborations de propositions, d'interventions, d'actions ou de solutions d'une problématique criminologique. Rapports criminologiques. Analyse et critique de politiques criminelles.
----------	---------------------------	---	---	---

Cours à option

Sigle	Titre	Exi- -ste	Pro- posé	Obli- gatoi- -re	Opti- onnel	Description
CRIM4030	Crimes et psychotropes		X		X	Perspectives historiques sur la prohibition des drogues; théories sur les rapports entre psychotropes et criminalité. Étude des trajectoires des criminels toxicomanes ainsi que des stratégies d'interventions auprès des individus judiciarisés toxicomanes. Analyse des politiques et pratiques socio-sanitaires, policières, judiciaires et pénales au Canada et ailleurs; légalisation/décriminalisation.
CRIM4040	Femmes et criminalité		X		X	Femmes, droits et justice pénale : analyse de la criminalité féminine et des réactions sociales. Pratiques d'intervention et d'incarcération auprès des femmes contrevenantes. Les femmes comme victimes de crime : réactions sociales, judiciaires et institutionnelles. Mouvements des femmes et interventions féministes en criminologie.
CRIM4050	Minorité et criminalité		X		X	Minorités et dynamisme identitaire. Le rôle de l'État. Rapports entre racisme, inégalités socio-économiques, conflits culturels et système de justice pénale. La criminalité des groupes minoritaires et la réaction sociale à leur endroit. Revendication, défense des droits et mouvements associatifs. Les interventions auprès des groupes minoritaires. Pratiques d'interventions et minorités.
CRIM4060	Actualité et débats crim.		X		X	Étude et analyse de thèmes et de questions d'actualité criminologique. Débats sur la criminologie, sur le contenu de la discipline et sa nature. Étude, analyse et débats sur le métier de criminologue, sur la place et le rôle du criminologue dans le système pénal.

2.5 Autres exigences particulières (thèse, mémoire, stage, apprentissage, etc.)

Pour obtenir un diplôme de baccalauréat avec majeure en criminologie, la candidate ou le candidat doit mettre en pratique les connaissances et les compétences acquises au cours du stage de criminologie I. Les étudiantes et les étudiants inscrits au septième semestre au *profil I - criminologie appliquée*- doivent compléter le cours *CRIM4000 - stage de criminologie II*, ainsi que le cours *CRIM4010 - ateliers rétroaction rédaction*. Les étudiantes et les étudiants inscrits au *profil II- recherche criminologique*- doivent réaliser un projet de recherche à l'intérieur de trois cours soit le cours *SOCI3102 – Méthodes*, *CRIM4020 - lectures dirigées* et le cours *CRIM4021 - projet de recherche*. Dans les paragraphes qui suivent, les exigences du stage de criminologie I, du stage de criminologie II et du projet de recherche sont explicitées.

Exigences des stages

Les stages visent l'atteinte de deux types d'objectifs : des objectifs liés aux connaissances et des objectifs liés aux compétences professionnelles. D'une part, au nombre des objectifs associés aux connaissances, l'étudiante ou l'étudiant doit mettre en pratique les acquis théoriques réalisés au cours de la formation principale tout au long de son stage. Elle ou il doit également développer un regard critique sur ses connaissances et leurs applications dans sa pratique. D'autre part, en ce qui concerne ses compétences professionnelles, l'étudiante ou l'étudiant devra se familiariser avec le rôle du criminologue et par la suite réussir à accomplir l'ensemble des tâches réservées au criminologue dans le milieu dans lequel il s'insèrera. Le cas échéant, elle ou il doit également savoir interagir avec les acteurs sociaux qui sont l'objet de son intervention, ainsi qu'avec les autres professionnelles et professionnels du milieu. Dans le cas où l'étudiante ou l'étudiant aura à analyser une problématique criminelle, elle ou il devra donner un sens aux données qu'elle ou il étudie.

Stage de criminologie I (CRIM3050) - cours obligatoire de la discipline principale

Dans le cours *CRIM3050 - Stage de criminologie I*, l'étudiante ou l'étudiant devra pendant une période de 30 jours, à raison de deux jours par semaine pendant quinze semaines, se familiariser avec le rôle et la fonction de criminologue. Elle ou il devra progressivement exercer la fonction de criminologue dans un milieu de travail. Parmi les fonctions et les milieux de stages possibles,

notons : le rôle d'agent correctionnel dans un pénitencier ou une prison; le rôle d'analyste à la GRC ou à la Commission de police du Nouveau-Brunswick ou encore au ministère de la Sécurité publique; le rôle d'intervenante ou d'intervenant dans des organismes communautaires qui œuvrent auprès de victimes d'actes criminels ou auprès d'une clientèle marginalisée ou judiciarisée.

Évaluation du stage criminologie I (CRIM3050)

D'une part, la performance de l'étudiante ou de l'étudiant sera évaluée par une professionnelle ou un professionnel du milieu de stage. Parmi les éléments qui feront l'objet d'une évaluation, notons : la capacité de l'étudiante ou de l'étudiant à se familiariser avec son milieu de stage et les acteurs qui le composent (professionnelles et professionnels, clients...); les compétences de l'étudiante ou de l'étudiant à accomplir les tâches qui lui sont attribuées; selon le milieu de stage, les capacités de l'étudiante ou de l'étudiant à intervenir auprès d'une clientèle particulière, de groupes ou de la communauté; le cas échéant, la capacité d'analyse de phénomènes criminologiques particuliers de l'étudiante ou de l'étudiant; enfin, la capacité de l'étudiante ou de l'étudiant à intégrer ses connaissances théoriques aux compétences appliquées. Les connaissances acquises par l'étudiante et l'étudiant sur le milieu de stage dans lequel il s'intègre pourront également faire l'objet d'une évaluation.

D'autre part, au cours de ces 30 jours de stage, l'étudiante ou l'étudiant devra tenir un journal de bord dans lequel elle ou il note ses observations, ses réflexions théoriques et pratiques. Elle ou il devra rédiger une synthèse de son expérience ainsi que des connaissances et des compétences qu'elle ou il a mis en pratique et qu'elle ou il a acquis. Ce travail de quinze pages sera conjointement évalué par une professionnelle ou un professionnel du milieu de stage et une ou un professeur de l'université de Moncton.

Stage de criminologie II (CRIM4000) - cours obligatoire du profil I : criminologie appliquée

Au cours du *Stage de criminologie II (CRIM4000)*, l'étudiante ou l'étudiant devra pour une période de 30 jours, à raison de deux jours par semaine pendant quinze semaines, perfectionner ses connaissances et ses compétences appliquées. Pour ce faire, elle ou il devra exercer la fonction

de criminologue et exercer l'ensemble des fonctions de criminologue qui lui sont attribuées dans un milieu de travail.

Évaluation du Stage de criminologie II (CRIM4000)

D'une part, la performance de l'étudiante ou de l'étudiant sera évaluée par une professionnelle ou un professionnel du milieu de stage. Parmi les éléments qui feront l'objet d'une évaluation, notons : la capacité de l'étudiante ou de l'étudiant à occuper la fonction de criminologue dans son milieu de stage, sa capacité d'autonomie dans la réalisation des tâches qui lui sont attribuées, sa capacité d'interagir avec les acteurs présents dans le milieu de stage (professionnelles et professionnels, clients...), sa capacité d'intervenir auprès d'une clientèle particulière; sa capacité d'analyse de phénomènes criminologiques particuliers; enfin, sa capacité à intégrer les connaissances théoriques aux compétences pratiques acquises en cours de stage.

D'autre part, au cours de ses 30 jours de stage, l'étudiante ou l'étudiant devra tenir un journal de bord dans lequel elle ou il note ses observations, ses réflexions théoriques et pratiques. Ses notes lui permettront de nourrir sa réflexion et son analyse dans le cours *CRIM4010-Ateliers de rétroaction rédaction*. Elle ou il devra rédiger une synthèse de son expérience ainsi que des connaissances et des compétences qu'elle ou il a mis en pratique et qu'elle ou il a acquis. Ce travail de quinze pages sera le point de départ analytique des ateliers de rétroaction.

Ateliers rétroaction rédaction (CRIM4010) - cours obligatoire du profil I : recherche criminologique

Pour conclure l'expérience de stage, l'étudiante ou l'étudiant devra s'inscrire au cours *CRIM4010 – Ateliers de rétroaction rédaction*. Au cours de cinq rencontres avec d'autres stagiaires et une ou un professeur, l'étudiante ou l'étudiant discute et réfléchit sur son expérience de stage. Elle ou il prend conscience des difficultés rencontrées. Elle ou il réfléchit sur son rôle de criminologue, ainsi que sur les enjeux éthiques de la profession. Enfin, l'étudiante ou l'étudiant rédige un rapport faisant état de son expérience de stage. Dans un premier temps, elle ou il devra faire la synthèse de ses savoirs, portant une attention particulière à établir le lien entre ses connaissances théoriques et les connaissances pratiques acquises en cours de stage. Dans un deuxième temps, elle ou il devra analyser de manière réflexive cette expérience et plus particulièrement le rôle qu'elle ou il a tenu dans l'institution dans laquelle elle ou il a complété son stage.

Exigences des cours Lectures (CRIM4020) dirigées et Projet de recherche (CRIM4021) - cours obligatoires du profil II : recherche criminologique

L'étudiante ou l'étudiant plutôt intéressé par l'étude d'une problématique criminologique particulière peut choisir les cours SOCI3102 – Méthodes de recherche II, *Lectures dirigées (CRIM4020)* et *Projet de recherche (CRIM4021)*. L'objectif principal de ces cours est pour l'étudiante ou l'étudiant d'éprouver ses capacités de recherche, de synthèse et d'écriture. Elle ou il doit ainsi sous la direction de professeures et professeurs accomplir chacune des étapes d'un projet dont la définition du thème du travail, l'élaboration d'une question de recherche, la recension des écrits, l'élaboration d'une problématique, l'élaboration d'une méthode, la collecte et l'analyse de données. À la fin du projet, l'étudiante ou l'étudiant doit présenter sous forme de rapport les résultats de sa recherche.

2.6 Méthode de prestation du programme

Les stratégies pédagogiques proposées pour la majeure en criminologie comprennent des cours magistraux, des conférences de professionnelles et de professionnels, l'utilisation d'un matériel audiovisuel pertinent, ainsi que des visites dans des institutions et organismes dont les mandats sont liés à la question criminelle. Outre les cours magistraux, le processus d'acquisition de connaissances et de compétences de l'étudiante ou de l'étudiant sera promu à travers la lecture et l'analyse de travaux empiriques et théoriques, la rédaction de travaux de recherche et d'analyse de cas, la réalisation de projets d'équipes et de présentations orales ainsi que par le parachèvement d'un premier stage et, le cas échéant, d'un deuxième stage ou d'un projet de recherche.

3. Résultats prévus pour les étudiantes et les étudiants et leur pertinence

3.1 Définition des résultats d'apprentissage et de leur pertinence dans le programme proposé

La profession de criminologue, comme le reconnaissent Gassin¹² et Proulx¹³, nécessite une solide formation pluridisciplinaire, afin de préparer les criminologues à s'adapter à différents contextes d'emplois. En effet, pour ces auteurs, la ou le criminologue sera confronté à l'accomplissement de tâches diversifiées sur le marché du travail. Au nombre de ces tâches, notons l'intervention

¹² Raymond Gassin. *Criminologie*. Aix-en-Provence, Dalloz, 2007, p. 824.

clinique, la gestion de programmes, l'animation de groupes, l'enseignement, l'analyse et la recherche. Ce programme de criminologie, sous l'égide du Département de sociologie, soutient ce tournant pluridisciplinaire par la diversité des cours offerts tant dans la discipline principale, qu'à travers les disciplines connexes et les cours de formation générale.

Au nombre des apprentissages et des compétences acquises, la diplômée ou le diplômé de la majeure en criminologie devrait :

- comprendre, synthétiser et critiquer les différentes théories criminologiques (axe 1);
- connaître les dernières avancées théoriques et appliquées dans le domaine de la criminologie (axes 1, 2 et 4);
- appliquer les connaissances théoriques à la pratique professionnelle ou encore à l'analyse de problématiques criminologiques (axe 2),
- connaître et comprendre le système pénal canadien, les institutions et les organismes qui ont pour rôle de prévenir, contrôler et réinsérer socialement l'adolescent ou l'adulte identifié comme un contrevenant ou à risque de le devenir (axe 3);
- comprendre l'influence des institutions juridiques et pénales ainsi que celle des organismes publics et communautaires sur les individus et la société (axe 3);

3.2 Définition des résultats prévus

Le baccalauréat avec majeure en criminologie prépare aux études de deuxième cycle en sociologie, en criminologie et en science politique. Les programmes d'études de premier cycle en criminologie présentent plusieurs débouchés; en voici une liste non exhaustive :

- Agent de libération conditionnelle
- Agent correctionnel (pénitenciers et prisons)
- Agent de probation (fédéral et provincial)
- Cadre (milieux policiers et correctionnels, sous réserve d'expérience pertinente)
- Chercheur/analyste dans des organismes divers tels que :
 - i. Gendarmerie Royale du Canada et autres corps policiers
 - ii. Ministère de la Sécurité publique
 - iii. Divers groupes de recherche
 - iv. Diverses ressources (voir plus bas)
 - v. Statistiques Canada
 - vi. Services canadiens de renseignements criminels
 - vii. Services correctionnels
- Intervenant dans des centres résidentiels communautaires
- Intervenant dans des centres correctionnels communautaires
- Intervenant dans des ressources œuvrant :

¹³ Jean Proulx. *Profession criminologue*. Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2006, 70 p.

- i. auprès de clientèles spécifiques (jeunes, hommes, femmes, sans-abris, etc.)
- ii. à l'égard de problématiques particulières telles que :
 - toxicomanies et alcoolisme
 - prostitution
 - violence conjugale
 - victimisation criminelle
 - jeu pathologique
 - santé mentale en contexte criminologique

Comparativement aux diplômées et diplômés de programmes collégiaux comme ceux de techniques policières et de techniques d'intervention en délinquance qui occupent des emplois liés à la protection, la surveillance ou l'intervention, les diplômées et diplômés possédant un baccalauréat avec majeure en criminologie pourront aspirer à une plus grande diversité d'emplois et de responsabilités. Ils pourront ainsi accéder plus rapidement à des emplois liés à l'analyse, l'évaluation, le soutien et la référence¹⁴.

3.3 Définition des autres résultats et de leur pertinence dans le programme proposé

Il va de soi qu'une formation de majeure en criminologie, comme celle proposée ici, repose sur la conscientisation des étudiantes et des étudiants aux problèmes posés par l'identification d'individus contrevenants aux lois, par exemple une sensibilisation aux inégalités sociales inhérentes au processus de criminalisation.

Enfin, ce programme de majeure en criminologie vise également, à travers les travaux exigés dans chacun des cours, l'acquisition de compétences en matière de rédaction, de présentation orale et de travail d'équipe. À ce propos, parce que la criminologie est un champ de recherche et de pratique pluridisciplinaire qui nécessite la collaboration avec des professionnelles et des professionnels et chercheurs provenant d'autres disciplines, les travaux exigés ainsi que le stage ou les stages ont pour but de favoriser le développement chez les étudiantes et les étudiants de leurs habiletés à collaborer avec une diversité d'acteurs sociaux.

¹⁴ Proulx. *Profession criminologue*. Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2006, 70p.

4. Répercussions sur les ressources

4.1 Répercussions sur les ressources humaines et physiques

4.1.1 Mesure dans laquelle les ressources actuelles seraient utilisées

Personnel enseignant

En faisant varier l'offre pédagogique des cours à option de sigle CRIM de troisième et quatrième années sur un cycle de deux ans afin d'amortir le nombre de crédits d'enseignement par année, sans toutefois limiter les possibilités pour les étudiantes et les étudiants, la mise en place de la majeure suppose une offre pédagogique annuelle correspondant à *un minimum de 54 crédits* (voir le tableau 3) dont douze crédits de stage annuellement. Si l'on établit à 15¹⁵ crédits la charge d'enseignement moyenne de chaque professeure et professeur, la mise en place du programme suppose, à terme, un minimum de *deux* professeurs se consacrant uniquement à l'enseignement de cours de sigle CRIM. Ce plan nécessite donc l'embauche d'une deuxième professeure ou d'un deuxième professeur dès juillet 2009, afin que le programme puisse être mis en place dès septembre de cette même année. Le programme propose également l'embauche contractuelle de cinq chargées et chargés de cours, notamment pour les cours de criminologie appliquée I et II. De cette manière, les étudiantes et les étudiants seraient formés, pour ce qui est des connaissances appliquées, par des enseignantes et des enseignants qui ont une expérience pratique pertinente. En tenant compte de la croissance des inscriptions au programme et afin d'assurer la qualité de l'enseignement, le Département de sociologie prévoit solliciter l'embauche d'un ou deux autres professeurs et professeurs le cas échéant.

Enfin, puisque le programme prévoit aussi un stage obligatoire et un stage optionnel en cours de baccalauréat, l'embauche d'un responsable de la gestion des stages est prévue. Cette personne sera responsable de superviser annuellement un minimum de quinze personnes inscrites au cours CRIM3050 - *Stage de criminologie I* ainsi qu'un nombre variable de personnes inscrites au cours CRIM4000 - *Stage de criminologie II*. Cette personne sera responsable de créer des liens avec différents milieux de stage ainsi que d'assurer le suivi durant la durée du stage de chaque étudiant. Ce plan nécessite donc l'embauche d'une ou d'un responsable des stages dès juillet 2010, afin que le programme de stages puisse être mis en place dès septembre de cette même année. Cette

¹⁵ Sauf pour la première année d'embauche où la charge sera de 12 crédits. Le nombre de crédits prévus peut varier selon le statut du professeur ou de la professeure, régulier ou temporaire. Dans cette perspective, il faudra prévoir l'embauche de chargées ou de chargés de cours.

personne sera responsable de la supervision annuelle de douze crédits soit les six crédits du cours *CRIM3050 – Stage de criminologie I* ainsi que les six crédits du cours *CRIM4000 - Stage de criminologie II*.

TABEAU 3 : SYNTHÉTIQUE DE L’OFFRE PÉDAGOGIQUE REQUISE POUR LA MISE EN PLACE DU PROGRAMME DE MAJEURE SELON UN CYCLE DE DEUX ANS

Année 1			Année 2	
Première année d'études 2009-2010	CRIM1000	CRIM1010	CRIM1000	CRIM1010
Deuxième année d'études 2009-2010	CRIM2000 CRIM2020	CRIM2010 CRIM2030	CRIM2000 CRIM2020	CRIM2010 CRIM2030
Troisième année d'études 2010-2011	CRIM3000 CRIM3030	CRIM3010 CRIM3050	CRIM3000 CRIM3060	CRIM3020 CRIM3040 CRIM3050
Quatrième année d'études 2011-2012	CRIM4000 CRIM4020 CRIM4040	CRIM4010 CRIM4021 CRIM4030	CRIM4000 CRIM4020 CRIM4060	CRIM4010 CRIM4021 CRIM4050
Nombre de crédits offerts	27	27	27	30

Personnel de soutien

Le Département de sociologie dispose déjà du personnel de soutien nécessaire à la mise en œuvre de ce programme.

Bibliothèques

Les bibliothèques de l’Université de Moncton disposent d’une collection importante d’ouvrages de référence imprimés et électroniques pertinents pour la recherche en criminologie. Une analyse des ressources a été faite en 2008 par Georgette Landry, bibliothécaire de référence¹⁶. La collection d’ouvrages de référence (dictionnaires, encyclopédies) et de bases de données compte les références suivantes :

Dictionnaires / Encyclopédies

- Dictionnaire des questions sociales : l’outil indispensable pour comprendre les enjeux sociaux (REF HN 425.5 D35 2005)
- Dictionnaire des sciences criminelles (REF HV 6017 D537 2004)
- Encyclopedia of child abuse (REF HV 6626.5 C57 2001)

¹⁶ Les documents produits par Georgette Landry sont présentés dans l’annexe A.

- Encyclopedia of crime and punishment (REF HV 6017 E524 2002) (4v)
- Encyclopedia of criminology and deviant behaviour (REF HV 6017 E53 2000) (4v)
- Encyclopedia of drugs, alcohol & addictive behaviour (REF HV 5804 E53 2001) (4v)
- Encyclopedia of social measurement (REF HA 29 E535 2005) (3v)
- Encyclopedia of social theory (REF HM 17 E525 2000) (5v)
- Encyclopedia of sociology (REF HM 17 E525 2000) (5v)
- Encyclopédie du terrorisme international (REF HV 6431 V36 2001)
- International encyclopedia of the social and behavioral sciences (REF H41 I58 2001) (25v)
- Mondes rebelles : guérillas, milices, groupes terroristes : [L'encyclopédie des acteurs, conflits et violences politiques] (REF JC 3286 B35-2001)
- The Sage encyclopedia of social science research methods (REF H62 L475 2004) (3v)
- Violence against women: international aspects: a bibliography (REF Z5703.4 W53 N67 1998)

Bases de données

- | | |
|---------------------------------------|-------|
| • Blackwell Encyclopedia of Sociology | |
| • CANADIAN PERIODICALS (ProQuest) | 1982- |
| • CANADIAN RESEARCH INDEX/INDEX DE | 1982 |
| • ERIC | 1966- |
| • Érudit | |
| • FRANCIS | 1984- |
| • ProQuest Dissertations & Theses | 1861- |
| • PsyARTICLES | 1985- |
| • PsycINFO | 1887- |
| • PubMed | 1966- |
| • SAGE Full-text collections | |
| ○ Sociology | |
| ○ Criminology | |
| • SCIENCE DIRECT | 1998- |
| • SOCIAL SERVICES ABSTRACTS | 1980- |
| • SOCIOLOGICAL ABSTRACTS | 1963- |
| • Web of SCIENCE | 1989- |
| ○ Social Science Citation Index | |

Après vérification auprès de quelques universités qui offrent un programme en criminologie, voici une liste d'ouvrages qu'il serait souhaitable de se procurer, selon l'analyse préparée par Georgette Landry, dans le cas où le programme de majeure en criminologie serait accepté :

- Advances in criminology theory (monographies annuelles)
- Crime & justice: a review of research (monographies annuelles)
- Criminal Justice Abstracts (Base de données)
- Criminal Justice research methods: qualitative & quantitative approaches (2000)
- Cybercrime: a reference handbook (2004)
- Dictionnaire des drogues et des dépendances (2004)
- Encyclopedia of criminology (2004)
- Encyclopedia of genocide and crimes against humanity (2004)
- Encyclopedia of high-tech crime & crime fighting (2003)
- The Encyclopedia of international organized crime (2005)
- Encyclopedia of juvenile justice (2002)
- Encyclopedia of juvenile violence (2006)
- Encyclopedia of murder and violent crime (2003)
- Encyclopedia of prisons & correctional facilities (2004)
- Encyclopedia of rape (2004)
- Encyclopedia of white-collar & corporate crime (2006)
- Encyclopedia of women & crime (2003)

- Encyclopédie des terrorismes et violence politique (2003)
- Handbook of transnational crime and justice (2004)
- Hate crimes: a reference handbook (2005)
- Profiling criminal justice in America: a reference handbook (2004)
- Punishment in America: a reference handbook (2005)
- Research methods in criminal justice and criminology (2007)
- The Sage dictionary of criminology (2005)
- Women in prison: a reference handbook (2003)

Espace

L'université de Moncton dispose de l'espace et des outils médiatiques nécessaires pour l'offre de cours prévue par le programme de majeure en criminologie.

4.2 Répercussions financières

Le 17 février 2011, l'Université de Moncton a soumis une demande de financement du programme de baccalauréat avec majeure en criminologie au Service correctionnel Canada de la région de l'Atlantique auprès de deux de ces représentantes. Un financement de 549 600\$ a alors été sollicité, afin de permettre la viabilité du programme de majeure en criminologie pour les cinq premières années du programme. Le Service correctionnel du Canada rendra une réponse définitive au cours du mois de mai 2011. Dans l'éventualité où le financement est accordé, le lancement du programme de baccalauréat avec majeure criminologie n'aura aucune répercussion financière sur les prévisions budgétaires de l'Université de Moncton au cours des cinq premières années de mise en œuvre du programme.

La demande de soutien prévoit qu'au cours des cinq premières années un minimum de cinquante étudiants s'inscrira au programme, soit une moyenne de dix nouveaux étudiants annuellement. Ce nombre est toutefois très conservateur. En effet, les programmes de criminologie offerts au Canada, bien qu'ils soient peu nombreux (Université de Montréal, Université d'Ottawa, Simon Fraser University, St. Thomas University, en plus d'un programme de deuxième cycle à la University of Toronto), sont tous très populaires. À titre indicatif, les admissions à l'École de criminologie de l'Université de Montréal et de l'Université d'Ottawa sont fortement contingentées. De plus, ces départements universitaires forment des étudiantes et des étudiants qui s'insèrent facilement sur le marché du travail dans leur domaine de formation. Il est donc à souhaiter que le programme proposé ne souffre pas de la comparaison aux programmes similaires,

et soit ainsi susceptible, à terme, d'attirer des étudiantes et des étudiants provenant de toute la Francophonie.

En acceptant le corollaire précédant, la pérennisation du programme dépendra largement de sa capacité à attirer un nombre minimal d'inscriptions chaque année. Nous savons à ce sujet:

- que dans son étude de faisabilité de la mise en œuvre d'un programme de criminologie à l'Université de Moncton, le groupe GTA Consultants estime que l'Université pourra facilement recruter une cinquantaine étudiants à temps plein et dix étudiants à temps partiel pour le programme de baccalauréat avec majeure en criminologie¹⁷.
- que les programmes d'études dans le domaine de la criminologie sont extrêmement populaires dans les universités nord-américaines, francophones et anglophones;
- qu'un nombre croissant d'institutions universitaires, surtout celles anglophones, se dotent de tels programmes d'études (sur la scène francophone, nous savons que l'Université Laval envisage un tel programme actuellement et que l'Université de Montréal envisage d'offrir une mineure en criminologie dans la région de Québec);
- que nombre d'étudiantes et d'étudiants au baccalauréat en criminologie à l'Université d'Ottawa proviennent de la région Atlantique; l'estimation de la part de professeurs de cette institution situe ce nombre entre 15 et 20 étudiantes et étudiants par an, une estimation plus fiable pourrait être obtenue, le chiffre exact pouvant être connue;
- qu'un certain nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits dans les programmes de *Criminology & Criminal Justice* de la St.Thomas University sont des francophones de la région Atlantique qui étudient en anglais faute d'une offre de formation universitaire francophone en criminologie; nous avons fait des demandes auprès de l'institution afin d'en connaître le nombre;
- que 15 à 20 % des 70 finissantes et finissants des programmes techniques liés à la question criminelle au CCNB-Dieppe choisissent de poursuivre des études universitaires en criminologie (à la St.Thomas University et à l'Université d'Ottawa) ou en travail social à l'Université de Moncton;

¹⁷ GTA Consultants. (2011). Étude de faisabilité en vue d'un programme de baccalauréat avec majeure en criminologie à l'Université de Moncton. Moncton, Nouveau-Brunswick.

- qu'au Québec, 13 établissements collégiaux offrent la formation de techniques policières et que 663 étudiantes et étudiants ont obtenu un diplôme en 2005. Étant donné qu'uniquement 50 % d'entre eux sont acceptés à l'École nationale de police du Québec, le programme de majeure en criminologie pourrait intéresser un certain nombre s de ces étudiantes et étudiants francophones qui désirent augmenter leur profil d'employabilité;
- qu'au Québec, six établissements collégiaux offrent le cours de techniques d'intervention en délinquance; en 2005, 163 étudiantes et étudiants ont obtenu un diplôme, 75 % d'entre eux se sont trouvés un emploi; l'Université de Moncton pourrait recruter un pourcentage de ces autres finissantes et finissants;
- que les statistiques de l'Université de Montréal¹⁸ permettent de constater qu'à l'automne 2007, l'École de criminologie a reçu 514 demandes d'admission au programme de Baccalauréat en criminologie, mais qu'elle n'a toutefois offert une place qu'à un nombre restreint de 119 étudiantes et étudiants. L'Université de Moncton pourrait donc recruter certaines de ces étudiantes et certains de ces étudiants;
- qu'il existe, dans les institutions liées à la question pénale, une tendance lourde vers l'accroissement de la demande de formation des employées et employés.

4.2.1 Coûts supplémentaires et totaux du programme pour les cinq premières années

Les coûts anticipés pour le programme de majeure en criminologie sont présentés dans le tableau 4 de la page suivante.

4.2.2 Sources de revenus anticipées pour couvrir les coûts

Les revenus anticipés pour le programme de majeure en criminologie sont présentés dans le tableau 4 de la page suivante.

¹⁸ Université de Montréal (2007). *CRC et statistiques d'admission*, automne 2007.
http://www.etudes.umontreal.ca/programme/doc_prog/section10.pdf

TABEAU 4 : COÛTS ET REVENUS APPROXIMATIFS POUR LA MISE EN PLACE DU PROGRAMME DE MAJEURE EN CRIMINOLOGIE

2012	78 056 ¹⁹	6 x 5749 = 34 494 ²⁰		2 400 ²¹ + 1 025 ²² + 500 ²³ = 3925	10 000 ²⁴	126 475	77 274 ²⁵	10 x 4 920 ²⁶ = 49 200		126 474	0	0
2013	188 054 ²⁷	7 x 5749 = 40 243	55 150 ²⁸	2 400 + 1 025 + 500 = 3925		287 372	188 970	20 x 4 920 = 98 400		287 370	0	0
2014	192 075 ²⁹	6 x 5749 = 34 494	56 322	2 400 + 1 025 + 500 = 3925		286 816	104 091	30 x 4 920 = 147 600	36 040	287 731	0	0
2015	196 324	7 x 5749 = 40 243	8 159	2 400 + 1 025 + 500 = 3925		298 651	89 562	40 x 4 920 = 196 800	12 080	298 442	0	0
2016	201 066 ³⁰	7 x 5749 = 40 243	59 391	2 400 + 1 025 + 500 = 3925		304 625	89 703	40 x 4 920 = 196 800	18 120	304 623	0	0
Total						1 303 939				1 304 640		

¹⁹ Cette somme correspond au salaire d'un professeur adjoint incluant les avantages sociaux de l'ordre de 15 %.

²⁰ Cette somme correspond à l'embauche de six chargés de cours. Chacune des charges de cours représente un coût de 5 250 plus des avantages sociaux de l'ordre de 9,5%.

²¹ Cette somme est une approximation des coûts relatifs à l'achat de 60 livres par année par la bibliothèque pour un coût moyen de 40 \$.

²² Cette somme correspond au coût annuel d'un abonnement à la base de données *Criminal Justice Abstracts*.

²³ Cette somme est une approximation des coûts liés à l'usage de l'imprimante, de la photocopieuse et des appels interurbains.

²⁴ Cette somme correspond aux frais liés à la campagne de publicité associée au lancement du programme de baccalauréat avec majeure en criminologie à l'Université de Moncton. Cette campagne permettra de recruter des étudiantes et des étudiants pour l'année universitaire 2011-2012.

²⁵ Cette somme représente le soutien financier annuel sollicité à Service correctionnel Canada.

²⁶ Selon des droits d'inscription de 2010-2011 utilisés dans une version antérieure de proposition de programmes d'études en criminologie.

²⁷ Cette somme correspond au salaire de deux professeurs incluant les avantages sociaux de l'ordre de 15 %.

²⁸ Cette somme correspond aux salaires d'un responsable des stages avec des avantages sociaux de l'ordre de 15 %.

²⁹ Cette somme correspond aux salaires de deux professeurs incluant les avantages sociaux de l'ordre de 15 %.

³⁰ Cette somme correspond aux salaires de deux professeurs incluant les avantages sociaux de l'ordre de 15 %.

5. Relations avec les autres programmes et établissements

5.1 Relations avec les programmes existants du même établissement

Comparativement aux autres programmes offerts par l'Université de Moncton, qui ont pour but de former les étudiantes et les étudiants à l'intervention dans une diversité de problématiques sociales, la majeure en criminologie se concentre sur l'étude d'une seule problématique : le phénomène criminel. Au-delà du développement de compétences en intervention criminologique, ce programme permettra aux étudiantes et aux étudiants d'acquérir des connaissances approfondies sur les savoirs criminologiques, de développer leur compréhension du phénomène ainsi que leur capacité d'analyse critique selon les quatre axes fondamentaux de la majeure.

5.2 Comparaison entre le programme proposé et les autres programmes comparables offerts ailleurs dans les Maritimes et au Canada

Au Canada, l'Université d'Ottawa est la seule institution à offrir des programmes de majeure en criminologie *en français*. L'Université de Montréal offre une mineure. Il n'existe donc aucun programme de majeure en criminologie dans la région Atlantique qui soit accessible à la population acadienne et francophone. St.Thomas University offre toutefois une majeure en criminologie pour les étudiantes et les étudiants anglophones : il est à noter que le département de criminologie accepte la remise des travaux en français dans son programme de *Criminology and Criminal Justice*.

5.2.1 Comparaison avec la majeure en criminologie de l'Université d'Ottawa

Le programme de majeure en criminologie de l'Université d'Ottawa exige la réalisation de 42 crédits en criminologie (27 obligatoires et 15 optionnels). Le programme de majeure en criminologie proposé à l'Université de Moncton exige la réalisation de 42 crédits dans la discipline principale (36 obligatoires et 6 optionnels).

Quant aux cours obligatoires, les deux programmes proposent notamment des cours d'introduction à la criminologie, deux cours théoriques et deux cours de méthodologie.

Au sujet des cours optionnels, puisque l'Université d'Ottawa peut compter sur un corps professoral imposant (30 professeurs réguliers) au département de criminologie, ainsi que sur des chargées et chargés de cours compétents, elle peut garantir une offre pédagogique très complète et diversifiée. Avec deux professeures ou professeurs et cinq chargées et chargés de cours, l'Université de Moncton pourrait néanmoins garantir une offre pédagogique qui assure une formation approfondie en criminologie et permet aux étudiantes et étudiants d'en explorer plusieurs dimensions, couvrant des thèmes aussi fondamentaux que les institutions carcérales, la criminalité des femmes, le lien entre minorités et criminalités et la mondialisation.

TABEAU 4 : COMPARATIF DES COURS OBLIGATOIRES ET OPTIONNELS DU PROGRAMME DE MAJEURE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA ET DU PROGRAMME PROPOSÉ PAR L'UNIVERSITÉ DE MONCTON

Cours obligatoires	Cours obligatoires
Introduction à la criminologie	Introduction à la criminologie
Histoire du savoir criminologique	Introduction à la société
Justice et norme pénale	Initiation au travail universitaire
Théories criminologiques I	Théorie criminologiques I
Méthodologie de recherche en criminologie	Justice pénale
Théories criminologiques II	Théories criminologiques II
Intervention communautaire en criminologie	Criminologie appliquée I
Abolitionnisme et système de justice pénale	Police et sécurité intérieure
Recherche qualitative en criminologie	Statistique descriptive
	Système carcéral canadien
Cours optionnels	Éthique
La police dans la société moderne	Prévention du crime
Le milieu carcéral et la privation de la liberté	Méthodes de recherche I
Femmes, justice et victimisation	Méthodes de recherche II
Politique sociale et criminelle	Stage de criminologie I
Justice pénale et santé	Stage de criminologie II et Ateliers rétroaction
Intervention individuelle en criminologie	réduction ou lectures dirigées et projet de
Police et contrôle social	recherche
Services d'aide aux victimes	
Femmes, justice et criminalisation	Cours optionnels
Prévention du crime	Minorités et criminalités
Criminalité des affaires	Femmes et criminalité
Désordre mental et justice	Jeunes contrevenants
Jeunes et justice	Victimologie
Probation et surveillance communautaire	Criminologie appliquée II
La justice pénale et les drogues	Crimes et psychotropes
Thèmes particuliers en criminologie	Criminalité adulte
Emprisonnement et libération conditionnelle	Actualités et débats crim.
Crime et médias d'information	
Minorités et justice	
Détermination de la peine	
Droit pénal et société	
Punir, enfermer, réformer au Canada : du	
XVIIIe siècle à nos jours	
Autochtones et justice	
Mondialisation, crime et justice	
Pratiques d'intervention	
Recherche quantitative en criminologie	
Théories criminologiques contemporaines	
Intervention et éthique en criminologie	
Criminalité politique	
Analyse socio-politique de l'enfermement	
Sujets spéciaux en criminologie	
Droit et contrôle social	
Femmes et justice	
Crime et pouvoirs	
État et politiques criminelles	
Justice pénale et médias d'information	
Violence et société	
Épistémologie et méthodologie	

5.2.2. Comparaison avec le programme de majeure en criminologie de la St. Thomas University

Un programme de majeure en criminologie est offert en langue anglaise par la St. Thomas University. Ce programme de majeure en criminologie exige la réalisation de 42 crédits en criminologie (27 obligatoires et 15 optionnels). Le programme de majeure en criminologie proposé à l'Université de Moncton exige la réalisation de 42 crédits en criminologie (36 obligatoires et 6 optionnels pour les étudiantes et les étudiants inscrits au *profil I : criminologie appliquée* et 33 obligatoires et 9 optionnels pour les étudiantes et les étudiants inscrits au *profil II : recherche criminologique*).

Pour ce qui est des cours obligatoires, les deux programmes proposent notamment des cours d'introduction à la criminologie, deux cours théoriques et deux cours de méthodologie. Toutefois, le programme de l'Université de Moncton se distingue par son offre de cours et par le stage portant sur la criminologie appliquée.

Concernant les cours optionnels, puisque l'Université St. Thomas peut compter sur un corps professoral constitué de neuf professeurs réguliers ainsi que sur sept professeurs à temps partiel, elle peut garantir une offre pédagogique plus diversifiée. Avec deux professeurs et cinq chargées et chargés de cours, l'Université de Moncton pourrait néanmoins garantir une offre pédagogique qui assure une formation approfondie en criminologie.

TABEAU 5 : COMPARATIF DES COURS OBLIGATOIRES ET OPTIONNELS DU PROGRAMME DE MAJEURE DE LA ST. THOMAS UNIVERSITY ET DU PROGRAMME PROPOSÉ PAR L'UNIVERSITÉ DE MONCTON

Cours obligatoires	Cours obligatoires
Introduction to Criminology and Criminal Justice	Cours obligatoires
Historical Reactions to Crime and Deviance	Introduction à la criminologie
Criminological Theory I	Introduction à la société
Criminological Theory II	Initiation au travail universitaire
Research Methods in Criminology & Criminal Justice	Théorie criminologiques I
Advanced Criminological Research	Justice pénale
Methods or Advanced Quantative	Théories criminologiques II
Research: Statistics	Criminologie appliquée I
Criminal Law and the Canadian Charter	Police et sécurité intérieure
Cours optionnels	Statistique descriptive
Adult Courts	Système carcéral canadien
Young Offenders and Juvenile Justice	Éthique
Police and the Canadian Community	Prévention du crime
Corrections	Méthodes de recherche I
Victimology	Méthodes de recherche II
Human Skeletal Biology	Stage de criminologie I
Introduction to Human Rights	Stage de criminologie II et Ateliers rétroaction
Aboriginal Rights: The Land Question	rédaction ou lectures dirigées et projet de recherche
Native People and the Law I	Cours optionnels
Native People and the Law II	Jeunes contrevenants
Current Issues in Ethics	Minorités et criminalités
Human Nature, Society, Justice, & Law II	Femmes et criminalité
Philosophy of Human Rights	Victimologie
The Canadian Constitution: Federalism	Criminologie appliquée II
The Canadian Constitution: The Charter of Rights and Freedoms	Crimes et psychotropes
Social Psychology: Group Processes	Criminalité adulte
Adult Psychopathology	Actualités et débats crim.
Deviance	
Social Control and Social Justice	
Sociology of Women and the Law	
Sociology of Law	
Bioethics	
Media and Ethics	

6. BESOINS DU PROGRAMME

6.1 Les besoins sociaux

Le programme de majeure en criminologie proposé répond à des besoins importants de la communauté francophone du Nouveau-Brunswick. C'est dans cet esprit que le gouvernement du Nouveau-Brunswick reconnaît, dans l'annexe 2 du document portant sur les *Plans d'action du Nouveau-Brunswick relatifs à l'enseignement en français langue première et à l'enseignement du français langue seconde*³¹, l'importance de l'offre d'un programme de criminologie sur son territoire. C'est d'ailleurs en reconnaissance de cette priorité que l'Université de Moncton a obtenu le financement nécessaire à l'embauche de deux professeurs de criminologie.

Ce besoin d'une formation francophone est précisé par les propos colligés d'un fonctionnaire fédéral interviewé au cours de la première demande de programme articulé en criminologie présentée au CPR en 2001. Il rappelle que l'offre d'un programme de criminologie :

« ... serait un atout pour les officiers francophones qui œuvrent dans la GRC notamment puisque 50 % des officiers sont francophones (surtout sud-est et Nord de la province) [sic]. De plus, certaines personnes qui ont une formation en service social suivent des cours de criminologie à St. Thomas University. Enfin, un programme de langue française pourrait certainement aider leur personnel à compléter la formation de plusieurs en français. »

De plus, des professionnelles et des professionnels francophones compétents en criminologie constitueraient des ressources humaines essentielles dans la région de l'Atlantique et particulièrement au Nouveau-Brunswick qui compte sur son territoire la présence de plusieurs institutions carcérales ainsi qu'une importante concentration d'organismes correctionnels – gouvernementaux et paragouvernementaux. Ces organismes offrent un énorme potentiel quant aux possibilités d'emplois, dont quatre pénitenciers uniquement dans la région de Moncton. Un fonctionnaire fédéral interrogé sur la pertinence d'un programme francophone de criminologie dans l'Atlantique confirme la pertinence et le besoin d'un tel programme. Il précise que :

« Cela comblerait un besoin dans la région. Une formation universitaire en criminologie est de plus en plus exigée afin de travailler dans ce secteur. L'intérêt de tels programmes est d'autant plus grand que la région du grand Moncton dessert quatre établissements pénitentiaires. [sic] »

³¹ Annexe 2 : Plans d'action du Nouveau-Brunswick relatifs à l'enseignement en français langue première et à l'enseignement du français langue seconde, http://www.pch.gc.ca/progs/lo-ol/pubs/2005-2006/NB/05-09Plan_Education_NB_f.pdf

Par ailleurs, si l'on tient compte du fait qu'environ 13 439 fonctionnaires (8%), sous la protection de la Loi sur l'emploi dans la fonction publique, sont admissibles à la retraite en 2007³², et que ce nombre ne cesse d'augmenter, les possibilités d'emploi pour les diplômées et les diplômés francophones sont prometteuses.

6.2 Consultation avec les employeurs et les organismes professionnels en ce qui concerne le marché de l'emploi actuel et prévu

Lors des démarches précédentes entreprises par le Département de sociologie afin de mettre en place un programme de criminologie à l'Université de Moncton, de nombreuses rencontres ont eu lieu avec des employeurs éventuels, particulièrement des gestionnaires de Service correctionnel du Canada. Dans une lettre envoyée en octobre 1999 au Directeur du Département de l'époque, M. Mourad Ali-Khodja, M. Alphonse-Cormier, sous-commissaire de la région Atlantique de Service correctionnel Canada, affirmait :

« Le Service correctionnel du Canada, région de l'Atlantique, [est] très heureux d'apprendre que l'Université de Moncton contemple la possibilité de mettre sur pied un programme d'études universitaires en criminologie. Notre organisation compte, en Atlantique, près de 1 400 employés, dont environ 63 % travaillent au Nouveau-Brunswick. Évidemment, pour tout organisme de notre taille, la formation et le perfectionnement du personnel représentent une priorité pour la direction, non seulement pour maintenir la compétence de l'effectif actuel, mais aussi pour assurer la relève. (...) Anciennement, des individus qui étaient entrés dans le Service sans études universitaires pouvaient cheminer dans leur carrière grâce à l'expérience qu'ils acquéraient en milieu de travail. Maintenant, il leur faut un diplôme universitaire, de préférence dans l'une des sciences sociales. Or, nous avons dans notre système des individus qui doivent terminer des études de premier cycle, ou faire une concentration dans un domaine pertinent afin de pouvoir accéder à des postes plus élevés. Nous avons aussi un bassin d'individus qui ont suivi deux années du programme de techniques correctionnelles offert dans les Collèges communautaires ou d'autres établissements d'enseignement qui aimeraient intégrer un programme universitaire. Nous avons mis sur pied un programme de congés d'études qui tient compte de cette réalité. »

Afin d'actualiser et d'approfondir notre connaissance de certains des besoins que la mise en place d'un programme d'études de premier cycle en criminologie à l'Université de Moncton comblerait, nous avons contacté ou prévoyons contacter plusieurs personnes œuvrant dans une variété d'organismes dont les mandats sont liés, de près ou de loin, à la question criminelle. Ces démarches sont toujours en cours et les constats qu'il est possible d'en tirer sont préliminaires.

³² Dan, Fox. Les retraites de la fonction publique fédérale : tendances du nouveau millénaire. Statistique Canada, Division de l'analyse des entreprises et du marché du travail, <http://www.statcan.ca/francais/research/11-621-MIF/11-621-MIF2008068.htm#5>

Toutefois, le résultat de *toutes* les rencontres effectuées à ce jour est sans équivoque : les professionnelles et les professionnels rencontrés sont unanimes sur l'importance de mettre en place un programme francophone d'études universitaires en criminologie dans la région de Moncton et sur les besoins criants en termes de personnes correctement formées. Voici une liste *préliminaire* des organismes qui, à terme, auront été contactés :

BUREAUX DE LIBÉRATION ET CENTRES CORRECTIONNELS COMMUNAUTAIRES, Bureau Bathurst
BUREAUX DE LIBÉRATION ET CENTRES CORRECTIONNELS COMMUNAUTAIRES, Bureau de district Atlantique

BUREAUX DE LIBÉRATION ET CENTRES CORRECTIONNELS COMMUNAUTAIRES, Bureau du N.-B. et Î.-P.É.

BUREAUX DE LIBÉRATION ET CENTRES CORRECTIONNELS COMMUNAUTAIRES, Bureau Moncton

BUREAUX DE LIBÉRATION ET CENTRES CORRECTIONNELS COMMUNAUTAIRES, Bureau résidentiel Grand-Sault

CARREFOUR POUR FEMMES

CENTRE CORRECTIONNEL COMMUNAUTAIRE PARRTOWN

CENTRE DE RÉTABLISSEMENT SHEPODY (détention, sécurité multi)

COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE DU N.-B.

COMMISSION NATIONALE DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES, Bureau régional de l'Atlantique

ÉTABLISSEMENT ATLANTIQUE (détention, sécurité maximale)

ÉTABLISSEMENT NOVA pour femmes (détention, sécurité multi)

ÉTABLISSEMENT SPRINGHILL (détention, sécurité médium)

ÉTABLISSEMENT WESTMORLAND (détention, sécurité minimum)

FOYERS DE LA JEUNESSE DE MONCTON

GENDARMERIE ROYALE DU CANADA, Régional Codiac

MAISON NAZARETH

PÉNITENCIER DORCHESTER (détention, sécurité médium)

SERVICES À LA FAMILLE DE MONCTON - programme OPTION (violence conjugale)

SERVICES CORRECTIONNELS DU CANADA, Administration régionale - Atlantique

SERVICES DE RENSEIGNEMENTS CRIMINELS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

SOCIÉTÉ ELIZABETH FRY DU NOUVEAU-BRUNSWICK

SOCIÉTÉ JOHN HOWARD DU N.-B.

YMCA - programme Re-Brancher (travail de rue)

6.3 Priorité accordée au programme dans la structure générale et l'élaboration des programmes d'études de chaque établissement

Ce programme de majeure en criminologie s'inscrit directement dans les axes de développement présentés dans le rapport *du Groupe de travail sur les orientations futures de l'Université de*

Moncton. D'une part, il offre une formation de premier cycle non disponible à la population francophone. D'autre part, l'axe transversal de ce programme a pour but de favoriser le développement de connaissances sur le phénomène criminel au Nouveau-Brunswick, particulièrement dans les communautés francophones minoritaires de la province. Par cet axe, le programme valorisera les travaux ainsi que les projets de fin de baccalauréat portant sur la population acadienne. Cet objectif répond à l'un des buts que l'Université de Moncton s'est fixés, soit celui de favoriser l'avancement de la recherche sur la population francophone minoritaire du Nouveau-Brunswick. Enfin, ce programme permettra aux étudiantes et aux étudiants de programmes connexes comme ceux de travail social, de psychologie et de science politique d'acquérir un savoir complémentaire sur une discipline peu abordée jusqu'à maintenant à l'Université de Moncton.

6.4 Demande de la part des étudiantes et des étudiants

Il est impératif que le programme de majeure en criminologie soit mis en place en septembre 2009. La population acadienne et francophone doit pouvoir avoir accès, et ce, à court terme, à une formation criminologique universitaire et francophone. Les sollicitations □ provenant des étudiantes et étudiants de l'Université de Moncton, des employées et des employés de nombreux organismes, de même que de personnes envisageant des études universitaires □, ont été frustrées depuis trop d'années.

Le CCNB-Dieppe reçoit annuellement plus de 300 demandes d'admission pour les programmes techniques liés à la question criminelle. Dans une lettre envoyée le 31 janvier 2007 à M. Ronald Babin, directeur du Département de sociologie, M. Jacques Héroux, chef de département au CCNB-Dieppe, constatait :

« Le Campus de Dieppe offre présentement trois programmes collégiaux d'une durée de deux ans dans le domaine de la justice, soit Techniques correctionnelles, Techniques d'intervention en délinquance et Techniques policières. Ces programmes fournissent annuellement près de 70 finissants. Historiquement, la majorité de nos finissants se dirigent directement sur le marché du travail et depuis les sept dernières années, approximativement 15 à 20 % de nos finissants poursuivent des études universitaires surtout en « Criminal Justice » à l'Université St.Thomas, en criminologie à l'Université d'Ottawa ou en travail social à l'Université de Moncton. Suite à une conversation avec les représentants du NBCC Miramichi Campus qui offre en anglais les mêmes programmes de justice que le Campus de Dieppe, près de 20 % de leur population étudiante sont des francophones et plusieurs de leurs finissants se dirigent vers l'Université St.Thomas. L'Université de Moncton a aussi la possibilité d'effectuer du recrutement auprès des cégeps et de La Cité collégiale,

institutions collégiales qui offrent des programmes semblables aux nôtres avec un bassin annuel de plus de 1 100 finissants. »

Également, dans une lettre d'appui à une proposition antérieure de programme de criminologie,

M. Yoland Bordeleau, responsable du Bureau de liaison à l'Université de Moncton, écrivait :

« À titre de responsable du Bureau de liaison, je parcours les écoles de l'Est du Canada depuis plus de 18 ans et je peux vous assurer qu'étant donné la demande et le potentiel d'étudiants qui se dirigent vers cette discipline, un programme de criminologie serait très viable. (...) Depuis la rencontre-échange de l'Université avec les conseillers en orientation tenue en septembre 2006, nous recevons beaucoup plus de demandes d'information de parents et des jeunes concernant l'offre d'un tel programme par notre établissement. Nous perdons facilement plus d'une vingtaine de jeunes de nos écoles secondaires par année aux universités d'Ottawa, St. Thomas et de Montréal. (...) Nos statistiques (Un placement qui rapporte) démontrent que plus de 82,2 % de nos diplômés travaillent au Nouveau-Brunswick. La criminologie est un autre programme qui permettra de retenir nos jeunes ici en français. »

6.5 Clientèle

La clientèle prévue se compose de personnes qui envisagent des études universitaires, de personnes ayant une formation technique liée à la question criminelle, de personnes œuvrant dans des organismes dont les mandats sont liés, de près ou de loin, à la question criminelle et qui ne possèdent pas de baccalauréat, ainsi que d'étudiantes et d'étudiants de l'Université de Moncton réalisant des études universitaires dans une discipline.

Lors des démarches précédentes visant à doter l'Université de Moncton d'un programme d'études en criminologie, *les besoins et demandes en la matière*, provenant de la région Atlantique, *n'ont jamais été mis en doute*. Dans les dernières versions de la proposition de programme de criminologie à l'Université de Moncton, on estimait que 20 inscriptions par an sont « en deçà du nombre de candidatures estimé et représente un calcul très conservateur et extrêmement prudent des revenus pouvant découler des inscriptions au programme ». Afin de l'être tout autant, nous avons utilisé ce chiffre en prévoyant 5 abandons (lors de la deuxième année) par cohorte de 20 inscriptions.

7. PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PROGRAMME

7.1 Description du processus d'élaboration du programme de l'établissement avant la soumission du projet. Chaque spécialiste interne et externe doit être nommé et son évaluation ou ses commentaires écrits sur le programme proposé doivent être annexés au projet.

Le programme proposé ici est une cinquième version, profondément remaniée, des projets précédemment élaborés par le Département de sociologie afin d'offrir à l'Université de Moncton une formation universitaire en criminologie. Le troisième projet était un programme articulé avec des formations techniques connexes (Techniques correctionnelles, Techniques d'intervention en délinquance et Techniques policières) en collaboration avec le collège communautaire CCNB-Dieppe. Le CPR de l'Université de Moncton a proposé l'abandon d'une telle articulation. Le quatrième projet présenté par Nicolas Carrier et le Département de sociologie consistait en un programme de majeure et un programme de mineure. Ces deux programmes, soit la majeure et la mineure, privilégiaient une approche théorique et analytique du phénomène criminel. Le CPR a refusé cette proposition notant l'absence de cours portant sur l'intervention en criminologie ainsi que d'un stage d'intervention³³.

Le projet actuel répond à cette critique en offrant un programme axé tant sur la formation théorique que sur la formation appliquée. Cette articulation du programme permet de former les étudiantes et les étudiants pour connaître, comprendre et analyser les théories criminologiques, mais également pour connaître et comprendre les savoirs liés à l'intervention criminologique. De plus, le programme de majeure proposé rend obligatoire l'inscription à un premier stage de criminologie (*CRIM3050 – Stage de criminologie I*). Cet élément permet de distinguer le programme proposé de ceux de la St. Thomas University et de l'Université d'Ottawa. De plus, l'étudiante ou l'étudiant peut orienter sa formation soit vers le *profil I : criminologie appliquée* soit vers le *profil II : recherche criminologique*. Au cours de la quatrième année, l'étudiante ou l'étudiant inscrit au *profil I* devra s'inscrire obligatoirement au cours *CRIM4000 - Stage de criminologie II* ainsi qu'au cours *CRIM4010 - Ateliers rétroaction rédaction*. Cette majeure permet donc d'offrir aux étudiantes et aux étudiants une formation qui les prépare aux exigences

³³ L'annexe C présente la chronologie du dossier afférent à la création d'un programme d'étude de premier cycle en criminologie à l'université de Moncton.

du marché de l'emploi, mais également, à la poursuite d'études universitaires au deuxième cycle soit dans le domaine de la criminologie appliquée ou dans celui de la recherche criminologique.

Le 27 septembre 2008, les membres de l'Unité académique réseau de la discipline (UARD) de sociologie de l'Université de Moncton se sont prononcés sur ce dernier programme d'études de majeure en criminologie conçu par Marie-Andrée Pelland. À l'unanimité, les membres de l'UARD de sociologie ont accepté le programme proposé. Par ailleurs, sous les conseils de Lise Dubois responsable de la reconfiguration des programmes, ainsi que ceux de Lise Rodrigue responsable de la reconfiguration à la Faculté des arts et des sciences sociales et de Joceline Chabot vice-doyenne par intérim à la Faculté des arts et des sciences sociales, le programme a aussi été modifié afin d'être conforme aux exigences de la reconfiguration. La version reconfigurée du programme a été approuvée à l'unanimité par l'UARD de sociologie le 5 novembre 2008.

Afin de garantir l'excellence du programme d'études de premier cycle en criminologie proposé, nous avons sollicité l'avis de spécialistes de la question criminelle dans la Francophonie. Au moment de déposer ce projet, trois professeures et professeurs ont évalué le programme. Il s'agit de :

- Nicolas Queloz, Professeur et chercheur, Université de Fribourg ainsi que président de l'Association Internationale des Criminologues de Langue Française (AICLF);
- Ron Melchers professeur agrégé à l'Université d'Ottawa;
- Dianne Casoni, professeure titulaire à l'école de criminologie à l'Université de Montréal.

Les avis formels de ces trois professeures sont inclus dans l'annexe D de cette proposition.

7.2 Description de la réponse aux examens externes.

Les commentaires des trois évaluateurs externes ont porté sur trois aspects du programme, soit la formulation et le contenu de l'un des axes du programme, l'offre de cours de la majeure, ainsi que les exigences du stage de formation. Dans cette section, les réponses apportées aux critiques des évaluateurs sont décrites et les modifications auxquelles elles ont donné lieu sont précisées.

Formulation de l'axe 2

L'un des évaluateurs a observé la confusion produite par la formulation de l'objectif de l'axe deux. Dans la version préliminaire du projet, la criminologie appliquée était décrite comme la lutte contre le crime. L'évaluateur note que cette formulation crée une confusion puisque « *cette expression est habituellement réservée au travail policier, ce qui est couvert par l'axe trois, institutions judiciaires et pénales* » (Casoni, p. 102). En conformité avec cette proposition, la formulation de l'axe deux a été modifiée. L'objet d'étude de la criminologie appliquée est donc décrit comme l'étude de la prévention de la criminalité. De plus, un autre évaluateur a manifesté une certaine inquiétude quant au nombre de cours abordant les connaissances liées à la criminologie appliquée (axe 2). Pour répondre à cette préoccupation et permettre aux étudiantes et aux étudiants d'acquérir de solides connaissances et compétences pratiques, le *Stage de criminologie I (CRIM3050)* est devenu un cours obligatoire. De plus, le programme a été séparé en deux profils différents. Dans cette nouvelle distribution des cours, le *profil I* rend obligatoire l'inscription des étudiantes et des étudiants à un deuxième stage de criminologie. Enfin, le contenu de trois cours a été modifié afin de permettre la transmission de savoirs appliqués. Au nombre de ces cours, notons celui de *CRIM2030 - Police et sécurité intérieure*, celui de *CRIM3000 - Système carcéral canadien* ainsi que celui de *CRIM4050 - Minorités et criminalités*. Ces modifications permettront aux étudiants et aux étudiantes d'acquérir des connaissances pratiques dans une diversité de domaines d'études criminologiques.

Cours offert par la majeure en criminologie

Les trois évaluateurs ont également formulé des commentaires sur l'offre de cours de la majeure. Deux évaluateurs ont observé la faiblesse de l'offre de cours méthodologiques, un évaluateur s'est également interrogé sur l'absence de cours de techniques d'entrevue et de psychologie avancé. Enfin, un autre questionne la pertinence de certains cours obligatoires et optionnels, ainsi que le descriptif de certains cours.

Deux des trois évaluateurs ont observé la faiblesse de l'offre de cours de méthodologie du programme proposé. L'absence de cours de méthode quantitative et de cours de recherche qualitative dans les versions préliminaires du programme a été décrite comme un obstacle à la compréhension, la création et l'application de plans d'intervention ainsi qu'un obstacle à leur

inscription dans un programme de deuxième cycle en criminologie. Dans cette dernière version proposée du programme, l'offre de cours de méthodologie a donc été révisée. L'étudiante ou l'étudiant devra, outre le cours de Recherche documentaire (SOCI1102), réussir les cours *SOCI2102 - Méthodes de recherche 1* et *STAT2653 - Statistique descriptive*. Ces cours permettront aux étudiantes et aux étudiants, en conformité avec les commentaires des évaluateurs, d'acquérir une solide formation méthodologique.

Un évaluateur observe l'absence de cours de techniques d'entrevue et de cours de psychologie plus avancés. Le programme n'a pas été modifié pour répondre à ces observations, puisque, bien que le programme n'offre pas un cours exclusivement construit sur l'apprentissage des techniques d'entretien, le cours de criminologie appliquée I, ainsi que le cours de méthodes de recherche I permettent l'acquisition de connaissances dans ce domaine. De plus, les étudiantes et les étudiants qui le désirent peuvent s'inscrire à des cours de psychologie dans le cadre de leurs cours optionnels dans les disciplines connexes ou encore dans les cours au choix.

Un évaluateur s'est interrogé sur l'obligation pour les étudiantes et les étudiants de s'inscrire à deux cours de théories criminologiques. Malgré cette observation, le programme contient toujours deux cours théoriques. Nous jugeons que les savoirs enseignés dans ces cours permettent à l'étudiante ou l'étudiant d'acquérir des connaissances tant sociocriminologiques que psychocriminologiques, des savoirs essentiels pour la compréhension du phénomène criminel. De plus, les théories qui seront enseignées dans ces cours sont au fondement de programmes de prévention du crime et de stratégies d'intervention, il est par conséquent important de préserver ces deux cours obligatoires au programme. De plus, l'Université d'Ottawa et la St. Thomas University incluent dans leurs programmes respectifs des cours similaires.

Enfin, un dernier évaluateur observe que « *Les descriptions des cours portent beaucoup sur l'histoire et les savoirs* » (Melchers, 2008 : p. 100). Il note « *qu'une bonne connaissance des lois, institutions et des pratiques au sein des trois « C » de la justice criminelle (« Cops, Courts et Corrections ») est le vrai noyau qui distingue une formation criminologique d'une formation générale en sciences sociales et humaines* » (Melchers, 2008, p. 100). Ce commentaire n'a pas conduit à la reformulation des objectifs des cours, parce que nous ne considérons pas que l'un

conduit à l'exclusion de l'autre, c'est-à-dire que comprendre les connaissances sur un sujet ne représente pas un frein à la connaissance des pratiques dans les institutions pénales. Toutefois, l'ordre des cours au programme a été modifié afin de rendre obligatoire le cours *CRIM2030 - Police et sécurité intérieure*. Ainsi, l'étudiant inscrit au programme pourra comprendre le fonctionnement du système pénal ainsi que les pratiques de ce dernier à travers des cours obligatoires comme *CRIM2000 - Justice pénale*, *CRIM2030 - Police et sécurité intérieure*, *CRIM3000 - Système correctionnel canadien* ainsi que *CRIM2020 - Criminologie appliquée I* et *CRIM3060 - Criminologie appliquée II*.

Stage de criminologie

Enfin, l'un des évaluateurs a proposé la modification des exigences du stage. Il propose ainsi que les étudiantes et les étudiants réalisent 48 jours de stage et non 28 jours de stage. Pour tenir compte de cette critique, la dimension stage a été modifiée dans le programme. Ainsi, un premier stage de 30 jours (*CRIM3050 – Stage de criminologie I*) devient obligatoire pour tous les étudiantes et les étudiants inscrits au programme. Un deuxième stage de criminologie (*CRIM4000 – Stage de criminologie II*), d'une durée de 30 jours, a été créé. Ce stage est obligatoire pour les étudiantes et les étudiants inscrits au *profil I : criminologie appliquée*. À la fin de leurs études, ces étudiantes et étudiants auront complété 60 jours de stage. Ces derniers pourront donc s'inscrire à une maîtrise en criminologie appliquée tant à l'Université de Montréal qu'à l'Université d'Ottawa.

En conclusion, les quelques modifications apportées par les évaluateurs ont conduit à la proposition d'un programme qui offrira aux étudiantes et aux étudiants plusieurs avenues après l'obtention de leur diplôme de baccalauréat avec majeure en criminologie. Elles et ils pourront ainsi être admis dans de nombreux programmes d'études supérieures ou elles et ils pourront être embauchés dans une diversité de milieux professionnels avec l'assurance d'avoir les compétences nécessaires pour accomplir un travail de qualité.

Formulaire CPR-3 Proposition d'un nouveau programme

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

PROPOSITION D'UN NOUVEAU PROGRAMME

Présenté par Faculté/École : Faculté des arts et des sciences sociales le 24 novembre 2008

Département : sociologie

Nom du programme : Baccalauréat Sc. soc. (majeure en criminologie)

Profil du programme : (Indiquer le tableau des cours [obligatoires, option, choix] et les crédits afférents par année du programme)

Programme proposé	
Baccalauréat Sc. soc (majeure criminologie)	
Responsable	Faculté des arts et des sciences sociales
Diplôme	B. Sc. soc (majeure criminologie)
Durée	4 ans
Lieu	Moncton 4 années
	Edmundston Première année*
	Shippagan Première année*
	<i>*Les années subséquentes se font à Moncton.</i>
Objectifs	
La majeure en criminologie a pour objectif l'acquisition de connaissances approfondies sur les savoirs criminologiques. Elle a pour but de favoriser chez l'étudiante et l'étudiant la compréhension et la critique du phénomène criminel. La pluridisciplinarité du programme permet l'acquisition de connaissances et le développement de compétences diversifiées qui préparent les étudiantes et les étudiants à poursuivre leurs études au deuxième cycle ou à poursuivre une carrière dans un milieu lié au phénomène criminel.	
Conditions d'admissions	
Pour être admissibles à la majeure en criminologie, les candidates et les candidats doivent avoir obtenu un diplôme de 12 ^e année, ils doivent également avoir réussi cinq cours de 12 ^e année dont FRAN10411 et MATH30411, ainsi qu'avoir obtenu une moyenne générale de 65 % à ces cinq cours. Ils doivent donc répondre à la condition « B » du tableau 1 des conditions d'admission 2008-2009.	
1^{re} année	
<u>Obligatoires</u>	<u>21 cr</u>
FRAN1903 – La langue et les normes	3 cr
FRANXXX ³⁴	3 cr
ANGL1031 ³⁵ - Language, writing and reading	3 cr
CRIM1000 - Introduction à la criminologie	3 cr
CRIM1010 - Théories criminologiques I	3 cr
SOCI1000 - Introduction à la société	3 cr
SOCI1102 - Recherche documentaire	3 cr
<u>Options</u>	<u>6 cr</u>
Choisir six crédits parmi les cours de la liste A ³⁶ .	

³⁴ Un cours de français, dont la sélection dépend du diagnostique posé dans le cadre du cours FRAN1903.

³⁵ L'étudiante ou l'étudiant doit s'inscrire à un cours d'anglais dont le sigle reflète le résultat obtenu à l'examen de classement administré par le Département. Il doit minimalement réussir le cours ANGL1031.

<u>Cours de la mineure :</u>	<u>3 cr</u>
TOTAL	30 cr
2^e année	
<u>Obligatoires</u>	<u>21 cr</u>
CRIM2000 - Justice pénale	3 cr
CRIM2010 - Théories criminologiques II	3 cr
CRIM2020 - Criminologie appliquée I	3 cr
CRIM2030 - Police et sécurité intérieure	3 cr
PHIL2235 - Éthique	3 cr
SOCI2102 - Méthodes de recherche I	3 cr
STAT2653 – Statistique descriptive	3 cr
<u>Options</u>	<u>6 cr</u>
Choisir six crédits parmi les cours de la liste B ³ .	
<u>Cours de la mineure</u>	<u>3 cr</u>
TOTAL	30 cr
3^e année	
<u>Obligatoires</u>	<u>9 cr</u>
CRIM3000 - Système carcéral canadien	3 cr
CRIM3050 - Stage de criminologie I	6 cr
<u>Options</u>	<u>6 cr</u>
Choisir trois crédits parmi les cours de la liste C ³ .	3 cr
Choisir trois crédits parmi les cours de la liste D ³ .	3 cr
<u>Cours de la mineure</u>	<u>12 cr</u>
Choix	<u>6 cr</u>
TOTAL	33 cr
Note : À la fin de la troisième année d'étude, l'étudiante ou l'étudiant doit choisir un cheminement particulier pour la fin de son programme, soit entre le <i>profil I : criminologie appliquée</i> ou le <i>profil II : recherche criminologique</i> . Ce choix influence ainsi les types de cours obligatoires dans la discipline principale.	

³⁶ Les cours choisis parmi l'ensemble des listes A, B et D doivent provenir d'un minimum de deux disciplines distinctes ainsi que d'une discipline autre que celle de la mineure.

4^e année - Profil I : criminologie appliquée					
<u>Obligatoires</u>					<u>9cr</u>
CRIM4000 – Stage de criminologie II				6 cr	
CRIM4010 – Ateliers rétroaction rédaction				3 cr	
<u>Options</u>					<u>3cr</u>
Choisir trois crédits parmi les cours de la liste E.					
<u>Choix</u>					<u>9 cr</u>
<u>Cours de la mineure</u>					<u>9 cr</u>
				TOTAL	30 cr
				GLOBAL	123 cr
Ou					
4^e année - Profil II : recherche criminologique					
<u>Obligatoires</u>					<u>9 cr</u>
CRIM4020 - Lectures dirigées				3 cr	
CRIM4021 - Projet de recherche				3 cr	
SOCI3102 – Méthodes de recherche II				3 cr	
<u>Options</u>					<u>3 cr</u>
Choisir trois crédits parmi les cours de la liste E.					
<u>Choix</u>					<u>9 cr</u>
<u>Cours de la mineure</u>					<u>9 cr</u>
				TOTAL	30 cr
				GLOBAL	123 cr
Liste A					
ADMN1200	ECON1011	PSYC1000	PSYC1600	PSYC1650	SCPO1000
SOCI1100	TSOC1000				
Liste B					
ADMN2250	DROI2000	PSYC2500	PSYC2900	SOCI2510	SOCI2533
SOCI2540	SOCI2560	TSOC2135	TSOC2155		
Liste C					
CRIM3010	CRIM3020	CRIM3030	CRIM3040	CRIM3060	
Liste D					
ADRH3222	PHIL3422	PHIL3430	PHIL3475	PSYC3540	SCPO3211
SCPO4115	SOCI3400	SOCI3413	SOCI3520	SOCI4640	SOCI4710
SOCI4750					
Liste E					
CRIM4030	CRIM4040	CRIM4050	CRIM4060		

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

Formulaire CPR-7 MODIFICATION MAJEURE DE LA BANQUE DE COURS D'UNE DISCIPLINE

Nom du programme : Majeure en criminologie

Banque de cours actuelle		Banque de cours proposée		Le nouveau cours est-il l'équivalent* de l'ancien cours (oui/non)
<u>Sigle</u>	<u>Crédits</u>	<u>Sigle</u>	<u>Crédits</u>	
SOCI3210- introduction à la criminologie	3	CRIM1000 - Introduction à la criminologie	3	Oui
		CRIM1010 - Théories criminologiques I	3	
		CRIM2000 - Justice pénale	3	
		CRIM2010 - Théories criminologiques II	3	
		CRIM2020 - Criminologie appliquée I	3	
		CRIM2030 - Police et sécurité intérieure	3	
		CRIM3000 - Système carcéral canadien	3	
		CRIM3010 - Jeunes contrevenants	3	
		CRIM3020 - Criminalité adulte	3	
		CRIM3030 - Prévention du crime	3	
		CRIM3040 - Victimologie	3	
		CRIM3050 - Stage de criminologie I	6	
		CRIM3060 - Criminologie appliquée II	3	
		CRIM4000 - Stage de criminologie II	6	
		CRIM4010 - Ateliers rétroaction rédaction	3	
		CRIM4020 - Lectures dirigées	3	
		CRIM4021 - Projet de recherche	3	
		CRIM4030 - Crimes et psychotropes	3	
		CRIM4040 - Femmes et criminalité	3	
		CRIM4050 - Minorités et criminalités	3	
		CRIM4060 - Actualité et débats crim.	3	

*Si oui, le système va le considérer comme "équivalent" pour les fins d'exigences du programme.

**Formulaire CPR-09 INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR LA MISE À JOUR
DU RÉPERTOIRE**

- ☒ Proposition d'un nouveau programme
☐ Modification d'un programme

1. Identification du programme

1.1 Titre du programme : Baccalauréat en sciences sociales avec majeure en criminologie

1.2 Unité responsable : Département de sociologie

1.3 Diplôme accordé : B. Sc. soc. (majeure en criminologie)

1.4 Durée du programme : 4 ans

1.5 Lieux où est offert le programme :

Moncton	4 années
Edmundston	Première année*
Shippagan	Première année*

**Les années subséquentes se font à Moncton.*

1.6 Date d'entrée en vigueur : 1^{er} septembre 2009

2. Description du programme

2.1 Objectifs du programme (Synthèse en 75 mots ou moins)

La majeure en criminologie a pour objectif l'acquisition de connaissances approfondies sur les savoirs criminologiques. Elle a pour but de favoriser chez l'étudiante et l'étudiant la compréhension et la critique du phénomène criminel. La pluridisciplinarité du programme permet l'acquisition de connaissances et le développement de compétences diversifiées qui préparent les étudiantes et les étudiants à poursuivre leurs études au deuxième cycle ou à poursuivre une carrière dans un milieu lié au phénomène criminel.

2.2 Conditions d’admission

- Condition “ A ” ☐
- Condition “ B ” ☒
- Condition “ C ” ☐
- Condition “ D ” ☐
- Autres exigences particulières (s’il y a lieu)

2.3 Autres exigences du programme (s’il y a lieu)

(Exemples : ☐ conditions de maintien; ☐ exigences linguistiques; ☐ critères de promotion ; ☐ autres)

2.4 Profil du programme (Compléter le formulaire CPR-2 ou CPR-3, le cas échéant.)

3. Compléter les formulaires suivants, le cas échéant:

- CPR-1 Énoncé du programme
- CPR-2 Proposition de modification d’un programme
- CPR-3 Proposition d’un nouveau programme
- CPR-4 Sommaire d’un nouveau cours
- CPR-5 Modification d’un cours existant
- CPR-6 Abolition d’un cours
- CPR-7 Modification majeure de la banque de cours d’une discipline
- CPR-8 Modification à la banque de cours de formation générale (OFG)
- CPR-9 Informations nécessaires pour la mise à jour du Répertoire

ANNEXES

Annexe A : Rapport d'évaluations des ressources criminologique et des suggestions de la bibliothèque.

Annexe B : Fréquentation étudiante prévue et répercussions sur les ressources

Annexe C : Chronologie du dossier afférent à la création d'un programme d'études de premier cycle en criminologie à l'Université de Moncton

Annexe D : Lettres des évaluateurs externes

1. Nicolas Queloz

2. Ronald-Frans Melchers

3. Dianne Casoni

Annexe A : Rapport d'évaluations des ressources criminologique et des suggestions de la bibliothèque.

Ressources en criminologie

Cette liste compile l'ensemble de nos ouvrages de référence imprimés et électroniques pertinents pour la recherche en criminologie.

Dictionnaires / Encyclopédies

Dictionnaire des questions sociales : l'outil indispensable pour comprendre les enjeux sociaux (REF HN 425.5 D35 2005)

Dictionnaire des sciences criminelles (REF HV 6017 D537 2004)

Encyclopedia of child abuse (REF HV 6626.5 C57 2001)

Encyclopedia of crime and punishment (REF HV 6017 E524 2002) (4v)

Encyclopedia of criminology and deviant behaviour (REF HV 6017 E53 2000) (4v)

Encyclopedia of drugs, alcohol & addictive behaviour (REF HV 5804 E53 2001) (4v)

Encyclopedia of social measurement (REF HA 29 E535 2005) (3v)

Encyclopedia of social theory (REF HM 17 E525 2000) (5v)

Encyclopedia of sociology (REF HM 17 E525 2000) (5v)

Encyclopédie du terrorisme international (REF HV 6431 V36 2001)

International encyclopedia of the social and behavioral sciences (REF H41 I58 2001) (25v)

Mondes rebelles: guérillas, milices groupes terroristes: [l'encyclopédie des acteurs, conflits et violences politiques] (REF JC 3286 B35 2001)

The Sage encyclopedia of social science research methods (REF H62 L475 2004) (3v)

Violence against women: international aspects: a bibliography (REF Z5703.4 W53 N67 1998)

Bases de données

Blackwell Encyclopedia of Sociology	
CANADIAN PERIODICALS (ProQuest)	1982-
CANADIAN RESEARCH INDEX/INDEX DE ERIC	1982
Érudit	1966-
FRANCIS	1984-
ProQuest Dissertations & Theses	1861-
PsyARTICLES	1985-
PsycINFO	1887-
PubMed	1966-
SAGE Full-text collections	
-Sociology	
-Criminology	
SCIENCE DIRECT	1998-
SOCIAL SERVICES ABSTRACTS	1980-
SOCIOLOGICAL ABSTRACTS	1963-
Web of SCIENCE	1989-
Social Science Citation Index	

Georgette Landry
Bibliothécaire de référence

Suggestions

Après vérification de quelques universités qui offrent un programme en criminologie voici une liste d'ouvrages de référence que nous n'avons pas dans nos collections. Dans la perspective où votre demande de ce nouveau programme serait acceptée, il serait peut-être approprié de se procurer certains de ces ouvrages.

Advances in criminology theory (monographies annuelles)
 Crime & justice: a review of research (monographies annuelles)
 Criminal Justice Abstracts (Base de données)
 Criminal Justice research methods: qualitative & quantitative approaches (2000)
 Cybercrime: a reference handbook (2004)
 Dictionnaire des drogues et des dépendances (2004)
 Encyclopedia of criminology (2004)
 Encyclopedia of genocide and crimes against humanity (2004)
 Encyclopedia of high-tech crime & crime fighting (2003)
 The Encyclopedia of international organized crime (2005)
 Encyclopedia of juvenile justice (2002)
 Encyclopedia of juvenile violence (2006)
 Encyclopedia of murder and violent crime (2003)
 Encyclopedia of prisons & correctional facilities (2004)
 Encyclopedia of rape (2004)
 Encyclopedia of white-collar & corporate crime (2006)
 Encyclopedia of women & crime (2003)
 Encyclopedia of women & crime (2003)
 Encyclopedie des terrorismes et violence politique (2003)
 Handbook of transnational crime and justice (2004)
 Hate crimes: a reference handbook (2005)
 Profiling criminal justice in America: a reference handbook (2004)
 Punishment in America: a reference handbook (2005)
 Research methods in criminal justice and criminology (2007)
 The Sage dictionary of criminology (2005)
 Women in prison: a reference handbook (2003)

Georgette Landry
 Bibliothécaire de référence

ANNEXE B : FRÉQUENTATION ÉTUDIANTE PRÉVUE ET RÉPERCUSSIONS SUR LES RESSOURCES

Tableau 1 : Fréquentation étudiante prévue

	Première année	Deuxième année		Troisième année	Quatrième année	Cinquième année
Inscriptions totales	10	20		30	40	40
Nouvelles admissions	10	10		10	10	10
Nombre de diplômées et diplômés prévus	0	0		0	10	10

Tableau 2 : Revenus additionnels prévus pour le programme

	Première année	Deuxième année		Troisième année	Quatrième année	Cinquième année
Budget alloué ou réallocation de budget						
Dons et subventions	77 274	188 970		104 091	89 562	89 703
Droits de scolarité	49 200	98 400		147 600	196 800	196 800
Subventions de la CESPM				36 040	12 080	18 120
Autres (<i>À préciser</i>)						
Revenus totaux	126 474	287 370		287 731	298 442	304 623

Tableau 3 : Coûts additionnels prévus pour le programme

	Première année		Deuxième année		Troisième année		Quatrième année		Cinquième année	
	# ÉTP ³⁷	Dollars	# ÉTP	Dollars	# ÉTP	Dollars	# ÉTP	Dollars	# ÉTP	Dollars
Salaires										
Corps Professoral	1	78 056	2	188 054	2	192 992	2	196 117	2	201 066
Assistance à l'enseignement	6	34 493	7	40 241	6	34 493	7	40 241	7	40 241
Responsable des stages	0	0	1	55 150	1	56 322	1	58 159	1	59 391
Autres coûts										
Matériel et services		500		500		500		500		500
Équipement										
Bibliothèque		2400		2400		2400		2400		2400
Ressources en informatique		1025		1025		1025		1025		1025
Autres : publicité		10 000								
Coûts totaux		126 474		287 370		287 732		298 442		304 623
Solde annuel		0		0		0		0		0
Solde cumulatif		0		0		0		0		0

³⁷ Équivalents temps plein.

ANNEXE B
CHRONOLOGIE DU DOSSIER AFFÉRENT À LA CRÉATION D'UN PROGRAMME D'ÉTUDES
DE PREMIER CYCLE EN CRIMINOLOGIE À L'UNIVERSITÉ DE MONCTON

19 janvier 2001

Le dossier est soumis dans une première version au Comité des programmes.

8 février 2001

Le Comité des programmes demande une révision du dossier qui est tout de même acheminé au CCJ.

20 février 2001

Le CCJ renvoie le projet au CPR pour une révision additionnelle et soulève entre autres la question du financement. C'est à cette réunion que le CCJ adopte la résolution voulant que : « toute proposition de nouveau programme doit faire preuve d'un financement adéquat soit en démontrant un déplacement de ressources ou en ayant obtenu un financement spécial » (CCJ-010814, p. 2).

9 mars 2001

Une nouvelle version du projet est envoyée au VRER, qui annonce qu'il convoquera une réunion si nécessaire. (« Après avoir étudié le document, le VRER le fera circuler et consultera les membres à savoir s'il y a lieu d'organiser une réunion du CPR », CPR-010309, p. 5).

19 avril 2001

Le CPR conclut : « Avant de poursuivre l'étude de ce document, l'Université considère qu'il est important d'assurer du financement pour ce programme qui demande l'ajout de 2 ressources professorales » (CPR-010419, p. 4).

26 juin 2001

Le CPR retire la proposition de création de programme en raison des problèmes de financement.

14 août 2001

Le CCJ abonde dans le même sens.

10 octobre 2001

Le CPR réactive le dossier en demandant une évaluation externe.

21 novembre 2001

Le CPR confirme que l'évaluation a été enclenchée et qu'il attendra le rapport de l'évaluation externe avant de poursuivre ses activités relativement à ce dossier.

21 janvier 2002

Le rapport d'évaluation de Mme Sylvie Frigon est envoyé à la Faculté des arts et des sciences sociales.

15 février 2002

Le Comité du Département de sociologie, chargé d'étudier le rapport d'évaluation, remet ses recommandations, qui entérinent l'ensemble de celui-ci. Le rapport du Comité est reçu et approuvé par le Département de sociologie.

7 mars 2002

Une copie de ces deux rapports ainsi qu'une version remaniée de la proposition de programme sont envoyées au CCNB-Dieppe.

14 mars 2002

Le Directeur du Département de sociologie, M. Mourad Ali-Khodja, confirme dans une lettre adressée à Mme Sylvie Frigon que les modifications demandées ont été apportées à la proposition de programme, et la remercie pour son évaluation.

15 mars 2002

Tel que noté dans le procès-verbal de la réunion du Département de sociologie, la doyenne de la Faculté des arts et des sciences sociales, Mme Isabelle McKee-Allain, a rencontré le recteur à propos de ce projet, qui, à son tour, a souligné le problème du financement.

7 février 2003

Tel que noté dans le procès-verbal de la réunion du Département de sociologie, les membres du Département s'inquiètent du fait que St. Thomas University offre dorénavant certains cours de criminologie en français, afin de répondre aux besoins de la clientèle francophone.

Août 2003

Une demande d'appui financier pour la création et l'implantation d'un programme de Baccalauréat appliqué en criminologie est présentée par la Faculté des arts et des sciences sociales à la Commission de l'enseignement supérieur des provinces maritimes, dans le cadre de l'enveloppe des projets spéciaux du secteur universitaire au Nouveau-Brunswick.

10 octobre 2006

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines, M. Nassir El-Jabi, confirme dans une lettre envoyée à la doyenne de la Faculté des arts et des sciences sociales, Mme Isabelle Mckee-Allain, que dans le cadre de l'entente bilatérale Canada/Nouveau-Brunswick, les soumissions de projets de la Faculté ont été acceptées, ce qui signifie que le financement externe pour le projet de Baccalauréat en criminologie a finalement été obtenu. Dans la même lettre, M. El-Jabi affirme : « Dans le cas des projets qui proposent de nouveaux programmes académiques, ces nouveaux programmes devront être en vigueur au plus tard durant l'année académique 2007-2008 » (Lettre du vice-rectorat à Mme Isabelle Mckee-Allain, 10 octobre 2006).

Novembre 2006

Suite à cette confirmation de financement externe, le dossier complet du projet est revu et corrigé, notamment afin de s'assurer de sa conformité aux normes de présentation des nouveaux programmes auprès du CPR.

4 décembre 2006

La version révisée est envoyée au CPR. C'est la première fois que le CPR reçoit une proposition de programme d'études de premier cycle en criminologie depuis novembre 2001.

5 janvier 2007

Le CPR juge que la proposition est toujours problématique et soulève une série de questions sur celle-ci. Plusieurs portent sur des imprécisions et des problèmes irrésolus relativement à l'implication de deux établissements (Université de Moncton et CCNB-Dieppe) dans le programme de baccalauréat proposé.

1^{er} février 2007

Dans une lettre envoyée à M. Neil Boucher, président du Comité des programmes, la vice-doyenne de la Faculté des arts et des sciences sociales, Mme Hélène Destrempes, répond de façon exhaustive à l'ensemble des commentaires et questions soulevées le 5 janvier par le CPR.

15 février 2007

Le CPR rejette la proposition suivante : « [Le] Comité des programmes recommande au Conseil conjoint de la planification la création du programme de Baccalauréat appliqué en criminologie, moyennant l'affectation de trois nouveaux professeurs au programme ». Parmi les problèmes soulevés se trouve celui de la difficulté qu'auraient les futurs finissants d'accéder à des programmes de deuxième cycle en criminologie (à l'Université d'Ottawa par exemple).

26 février 2007

En prévision de la réunion du CPR du 8 mars 2007, la vice-doyenne de la Faculté des arts et des sciences sociales, Mme Hélène Destrempes, répond de façon exhaustive aux objections soulevées lors de la réunion du CPR du 15 février 2007. De nouvelles données relatives à la demande étudiante sont alors ajoutées au dossier (voir la section 5.4 de la présente proposition).

8 mars 2007

Le CPR prend connaissance des modifications et des nouveaux documents portés au dossier et conclut : « [Le] Comité reconnaît que le programme proposé est intéressant et qu'il répond à un besoin. Toutefois, la structure du modèle de livraison du programme ne présente aucun

avantage pour l'Université de Moncton, tant au plan financier qu'au plan académique » (CPR-070215, p.2).

1^{er} juillet 2007

L'Université de Moncton engage un nouveau professeur de sociologie, M. Nicolas Carrier, dont la spécialisation est l'étude de la question criminelle, à qui est confié le mandat d'actualiser la proposition de programme d'études de premier cycle en criminologie.

18 septembre 2007

Lors de sa réunion, l'Unité académique réseau de la discipline de sociologie examine la proposition de programme d'études de premier cycle en criminologie présentée par M. Nicolas Carrier. Celle-ci, sans écarter l'éventualité d'un Baccalauréat articulé, propose trois options : la mise en place d'un baccalauréat spécialisé, d'une majeure et d'une mineure en criminologie. À l'unanimité, les membres du UARD de sociologie recommandent : a) la mise en place d'une mineure et d'une majeure en septembre 2008; b) l'embauche d'un ou d'une nouvelle professeure chargée d'assurer une partie de l'offre pédagogique en criminologie à partir du 1^{er} juillet 2008, sur une base contractuelle de trois ans; c) la régularisation immédiate de M. Nicolas Carrier, le professeur de criminologie actuellement en poste; d) la mise en place, à terme, d'un baccalauréat spécialisé en criminologie.

11 octobre 2007

La proposition d'un programme de majeure et de mineure en criminologie est déposée au décanat afin qu'elle soit étudiée lors de la réunion du Conseil de la Faculté des arts et des sciences sociales.

17 octobre 2007

Le conseil de la Faculté des arts et des sciences sociales recommande à l'unanimité la mise en œuvre des programmes proposés de majeure et de mineure en criminologie.

10 Janvier 2008

La doyenne, Mme McKee-Allain, formule la demande d'un second poste de professeur pour le projet Programme de criminologie.

15 janvier 2008

Le CPR invite Hélène Destrempe, vice-doyenne, et Nicolas Carrier, professeur, à présenter les programmes de majeure et de mineure en criminologie. Lors de discussions subséquentes, les membres du CPR sont d'avis que les programmes présentés sont éloignés des programmes précédents. Le comité observe l'absence d'une orientation professionnelle dans ces nouveaux programmes. Il note plutôt l'orientation théorique et analytique des programmes. Le CPR note également l'absence d'une structure d'accueil pour prévoir le transfert de certains crédits des étudiantes et étudiants provenant du niveau collégial. Le comité recommande également une modification d'une des conditions d'admission proposées. La condition particulière « A » est estimée préférable à la condition « B » prévue aux deux programmes de criminologie.

1^{er} juillet 2008

L'Université de Moncton engage une nouvelle professeure de criminologie, Marie-Andrée Pelland, à qui est confié le mandat d'actualiser la proposition de programme d'études de premier cycle en criminologie.

29 septembre 2008

Lors de sa réunion, l'Unité académique réseau de la discipline de sociologie examine la proposition de programme d'études de premier cycle en criminologie présentée par Mme Pelland. Celle-ci présente une proposition d'un programme de majeure en criminologie. La proposition est acceptée avec quelques corrections.

5 novembre 2008

Lors de sa réunion, l'Unité académique réseau de la discipline de sociologie examine la proposition reconfigurée de programme d'études de majeure en criminologie. Les corrections apportées au programme de majeure ont été acceptées à l'unanimité.

12 novembre 2008

La proposition d'un programme de majeure en criminologie est déposée au décanat afin qu'elle soit étudiée lors de la réunion du Conseil de la Faculté des arts et des sciences sociales.

19 novembre 2008

Le conseil de la Faculté des arts et des sciences sociales recommande à l'unanimité la mise en œuvre des programmes proposés de majeure en criminologie.

Annexe B : Évaluateur 1 : Nicolas Queloz (version électronique)

Appréciation du projet de **MAJEURE EN CRIMINOLOGIE**
Université de Moncton (Canada), Département de sociologie

Le programme d'étude ne possède pas de grandes lacunes puisqu'il privilégie une approche globale du phénomène criminel.

Tel que décrit dans le rapport, le programme semble cohérent avec l'objectif visé, à savoir « *offrir une solide formation générale sur le phénomène criminel, sur les théories criminologiques, sur la criminologie appliquée ainsi que sur différents thèmes de la criminologie actuelle* » (p. 6).

L'analyse des 4 axes fondamentaux démontre une approche complète au niveau des théories sociologiques et criminologiques.

L'offre des cours est variée et intéressante.

Le total de 120 crédits à acquérir est un objectif réaliste.

En revanche, aucun volet « statistique » ne semble être dispensé de façon obligatoire aux étudiant-e-s, mais seulement comme option éventuelle (cours optionnels, en fin de liste, p. 11). Un cours de « méthodes qualitatives » existe, mais un cours de « méthodes quantitatives » ne figure pas au programme. Sans être un quantitatifiste pur et dur, j'estime que cet aspect de la formation des criminologues est indispensable, en particulier pour mener des études criminologiques appliquées ou pour mener des évaluations d'interventions. Cet aspect ne semble pas faire partie ni du cours « méthodes de recherches » (p. 19) ni de celui intitulé « méthodes de recherches II » (p. 27) auxquels il pourrait être utilement intégré.

En conclusion :

Le programme dans son ensemble est bien construit et de bonne qualité. Toutefois la pertinence d'une formation de base aux méthodes et à l'analyse des données quantitatives me paraît incontournable. Le programme indique en effet que « *La profession de criminologue, comme le reconnaissent Gassin et Proulx, nécessite une solide formation pluridisciplinaire, afin de préparer les criminologues à s'adapter à différents contextes d'emplois. En effet, pour ces auteurs, le criminologue sera inévitablement confronté à l'accomplissement de tâches diversifiées sur le marché du travail. Au nombre de ces tâches, notons l'intervention clinique, la gestion de programmes, l'animation, l'enseignement, l'analyse et la recherche* ».

Comment réaliser l'évaluation d'interventions, des recherches portant sur des populations-cibles importantes ou des analyses (y compris secondaires ou des méta-analyses) sans avoir reçu des enseignements aux méthodes statistiques ?

8.10.2008 / Nicolas Queloz, Université de Fribourg (Suisse)

Annexe B : Évaluateur 2 : Ron Melchers (version électronique)



Université d'Ottawa | University of Ottawa

Marie-Andrée Pelland
Professeure adjointe
Département de sociologie
Université de Moncton
Campus de Moncton
18, avenue Antonine-Maillet
Moncton (N.-B.)
Canada E1A 3E9

Sujet: Évaluation du programme de majeure en criminologie de l'Université de Moncton

Chère collègue,

J'ai examiné avec beaucoup d'intérêt votre proposition pour un programme de majeure en criminologie au sein du département de sociologie de l'Université de Moncton et je vous en félicite. Ce programme viendra rejoindre le nombre toujours croissant mais toutefois encore insuffisant de formations préparant des étudiants à des carrières en justice criminelle ou à des études supérieures en criminologie au Canada.

Il y a toutefois quelques aspects de votre programme auquel je voudrai attirer votre attention. Tout d'abord je note que les étudiant-e-s diplômé-e-s de ce programme ne seront pas, s'ils-elles le choisissent de le demander, normalement admissibles aux études supérieures à des universités offrant ces opportunités. Votre programme ne les assure pas tous les pré-requis pour admission aux études supérieures. Je vous réfère à nos critères d'admission au cycle supérieure :

<http://www.grad.uottawa.ca/Default.aspx?tabid=1726&monControl=Admission&ProgId=557>

Dans notre cas à l'Université d'Ottawa ils-elles ne pourront pas être admis au programme de M.A. (avec thèse) sans avoir complété, après leur cours d'introduction aux méthodes de recherche, deux autres cours avancés de méthodes de recherche : un en méthodes qualitatives l'autre en méthodes quantitatives. Vous n'avez pas un cours obligatoires en méthodes qualitatives dans votre programme, bien que vos étudiants aient la possibilité de le prendre comme cours optionnel. Je ne sais pas si votre cours « Introduction aux probabilités et statistiques » pourrait remplacer un cours avancé en méthodes quantitatives. Mais nous exigeons systématiquement de nos demandeurs d'admission venant d'autres programmes, si leur cours d'initiation aux statistiques est au niveau de la première ou deuxième année, d'avoir suivi un deuxième cours plus avancé.

Je sais que les universités québécoises (et les CÉGEPS) sont encore plus exigeantes à ce titre que nous, encouragés par les consignes des ordres professionnels de ce province. Je vous encourage de réexaminer votre formation aux méthodes de recherche. Je peux vous assurer par ailleurs, comme président du comité de recherche du Conseil sectorielle canadien des ressources humaines policières, que ces exigences d'une solide formation à la recherche sont en examen partout. Les lacunes considérables en ce domaine ont été identifiées et des remèdes à la situation sont parmi des conclusions phares de l'étude menée il y a deux ans.

Il est de même pour les ressortissant-e-s de votre programme qui demanderont admission à notre programme de maîtrise en criminologie appliquée (M.C.A.). Bien que votre programme exige un stage de six crédits en quatrième année, toutefois, je dois noter que 28 jours ne fait que 210 heures de stage, en deçà des 360 heures que nous exigeons dans notre programme. Vos étudiants, à moins qu'ils-elles peuvent démontrer avoir accompli 1000 heures hors du contexte d'un stage (e.g. bénévolat ou emploi) ne pourront donc pas obtenir une équivalence de stage à l'admission au programme M.C.A. (avec stage et mémoire) et devront ajouter ceci à leur programme d'études supérieures, allongeant ainsi leurs études

et touchant leur éligibilité pour des bourses. C'est peut-être un autre aspect que vous voudriez réexaminer.

Je note que vous avez deux cours de trois crédits chaque en quatrième année qui permettent aux étudiants de faire des lectures dirigées pour construire un projet de recherche et de mener à bien ce projet. Ces mémoires de fin d'études du premier cycle sont fréquents dans les programmes, mais ne sont pas de valeur égale en termes de préparation pour la recherche. Ceci pourrait toutefois constituer une opportunité pour renforcer à la fois votre formation pratique (stage) et en méthodes de recherche si vous pouvez assurer leur bonne préparation de façon convaincante.

À propos de la liste des cours obligatoires de votre programme, cette liste est assez typique des formations de criminologie plutôt « sociologiques ». La théorie occupe une grande place dans votre programme. La formation à la recherche prend moins de place, comme déjà notée précédemment, et la formation à la criminologie appliquée est un peu faible. C'est le cas de grand nombre de programmes de criminologie au Canada, y compris le notre, et vous êtes tout à fait dans la norme. C'est pourtant une situation qui est souvent critiquée. Les lacunes partout dans la formation à la recherche et à la pratique sont de plus en plus souvent notées dans les évaluations de programmes de premier et de deuxième cycle. De même le Conseil canadien de recherche en sciences sociales et humaines du Canada a récemment noté

"... as a nation we have very little capacity to conduct social policy research, evaluate social programs, or monitor progress towards achieving social aims. ... The most difficult barrier to surmount is that there are simply too few researchers engaged in quantitative research. The problem is especially acute in areas requiring advanced statistical methods. ... Within the universities, training in statistics and research methods has declined severely. There are now very few faculty who teach courses in advanced statistical methods, and in most social science fields, the course requirements for M.A. or PhD degrees no longer include formal training in statistics or quantitative research methods."

from: Final Report of the Joint Working Group on the Advancement of Research Using Social Statistics, Social Sciences and Humanities Research Council of Canada and Statistics Canada, December, 1998.

À propos de l'orientation de plus en plus théorique des sciences sociales et le recul des sciences sociales en matière de la résolution des problèmes de société, Marc Renaud lorsqu'il présidait le CCRSSH écrivait encore plus récemment

"Although there have been very real breakthroughs in the human sciences...there is a sense that the human sciences are not that useful, that they are some kind of arcane and atherosclerotic group more preoccupied with debating methodological canons than acting on the fundamental problems of the day. There is a sense that the humanities and social sciences have not lived up to their potential. As a consequence, they have lost considerable status and prestige, not to mention their relative lack of research funding and the culture of poverty they now inhabit."

Marc Renaud, Fred A. Aldrich Lecture, Memorial University, St. John's, Newfoundland, February 24th 2004

Cette pauvreté méthodologique et appliquée des disciplines contribuant à la justice criminelle et le recul de la rationalité scientifique devant l'attrait des « bonnes causes » font objets de façon répétée de mentions inquiètes lors des décisions de la Cour et des enquêtes judiciaires sur des fausses convictions; voir le rapport Kaufman et celui du Juge Goudge comme exemples récents. La criminologie a de moins en moins de poids dans la prise de décision politique et administrative. Certains demandent même si l'on ne doit pas la reléguer au rang du « junk science » (voir Alan D. Gold dans *Expert Evidence in Criminal Law: The Scientific Approach*). Déjà des virages se font dans des formations criminologiques. La « défection » récente à l'École de criminologie à Simon Fraser de nombre de sociologues plus axées sur la théorie vers le département de sociologie a permis à cette École de consolider leur formation à la recherche empirique et une orientation appliquée. L'École de criminologie de l'Université de Montréal prend aussi davantage un virage empirique et appliqué en ce moment. Alors je vous prie d'y porter une grande attention et de préparer une formation qui ne soit pas seulement dans une norme peut-être déjà dépassée mais plutôt une de pointe.

Il y a quelques opportunités qui vous sont ouverts pour faire quelques ajustements dans vos cours obligatoires. Ce n'est peut-être pas nécessaire de mettre les deux cours de théorie comme obligatoires. Vous pourriez faire comme vous faites pour la criminologie appliquée, c'est-à-dire rendre le deuxième cours de la filière comme optionnels. Je suis surpris que votre cours sur la police ne soit pas obligatoire. Je reconnais l'importance du champ des jeunes et aussi l'engouement des jeunes étudiants pour cette matière. Mais, même sans être obligatoire, ce cours attirerait un grand nombre de vos étudiants. Les descriptions des cours portent beaucoup sur l'histoire et les savoirs. Toutefois une bonne connaissance des lois, institutions et des pratiques au sein des trois « C » de la justice criminelle (« Cops, Courts et Corrections ») est le vrai noyau qui distingue une formation criminologique d'une formation générale en sciences sociales et humaines. Je vous encourage de rendre ceci plus présent au centre de votre programme.

J'espère que ces notes et commentaires vous sont utiles dans vos délibérations. Il y a un grand besoin pour cette formation et je vous souhaite tout succès à le mettre à la disponibilité de vos communautés le plus rapidement possible.

Collégialement,



Ron Melchers

P.S. Je ne vous encourage pas à suivre l'exemple de St-Thomas pour le transfert des crédits du collège. La pauvre qualité de la préparation qu'on y reçoit pour des études supérieures et les moyennes finales d'études déraisonnablement élevées (dû au fait qu'un grand nombre de leurs étudiants n'ont fait que leur deux dernières années d'études de premier cycle à l'université) est connue de tous et fait une réputation à ne pas envier.

25, Université privé, bureau 208B
C.P. 450, Succ. "A"
Ottawa (Ontario) K1N 6N5 Canada

25 University private, Room 208B
P.O. Box 450, Station "A"
Ottawa, Ontario K1N 6N5 Canada

(613) 562 5800 poste/ext. 1801 • Téléc./Fax (613) 562 5304 • courriel/e-mail: rmelcher@uottawa.ca
<http://www.socialsciences.uottawa.ca/crm/fra/profdetails.asp?login=rmelchers>

Annexe C : Évaluateur 3 Dianne Casoni (version électronique)

Montréal, le 31 octobre 2008

Madame Marie-Andrée Pelland
Professeur
Département de sociologie
Université de Moncton
Moncton
Nouveau-Brunswick

Concernant : projet d'un programme de majeure en criminologie

Chère Madame le professeur,

C'est pour moi un plaisir et un honneur d'évaluer le projet que le département de sociologie présente d'une majeure en criminologie à l'Université de Moncton. La formation universitaire devient de plus en plus la norme pour tous ceux qui œuvrent de près ou de loin dans les systèmes judiciaire, parajudiciaire et correctionnel. De même, il est de plus en plus attendu à ce que les intervenants impliqués dans la prévention de la délinquance ainsi que dans les services communautaires de réinsertion sociale et de soutien aux personnes aux prises avec des problématiques associées à la criminalité. Cette évolution des normes minimales s'observe non seulement dans les grands centres, comme à Montréal, mais aussi partout à travers la province de Québec. Parallèlement, la hausse des demandes d'admission dans les programmes offerts par l'École de criminologie, que ce soit en criminologie au premier et second cycle, ou dans le programme de sécurité et études policières au baccalauréat et à la maîtrise, comme dans ceux offerts par la Faculté d'Éducation permanente, démontrent bien que les étudiants potentiels sont très intéressés par les programmes de criminologie. J'ajouterai enfin que les débouchés pour les gradués de divers programmes de criminologie offerts à l'Université de Montréal sont excellents, comme en font foi les nombreuses études que nous avons commandé à cet effet.

Dans un contexte réglementaire où la profession de criminologue sera prochainement encadrée par l'Office des professions du Québec (les démarches entre l'Office des professions et le regroupement des criminologues du Québec à cet effet sont très avancées), il y a tout lieu de penser que le besoin pour la formation universitaire de qualité en criminologie sera encore plus grand. Et c'est justement une formation de qualité que le projet de programme de majeure en criminologie présenté par le département de sociologie de l'Université de Moncton promet d'offrir. La structure du programme est, en effet, bien pensée pour couvrir l'ensemble des connaissances criminologiques nécessaires et pertinentes pour préparer l'étudiant à une pratique professionnelle que ce soit en analyse criminologique ou en intervention.

La formation proposée, tant en ce qui concerne le nombre de crédits, l'offre de cours que le stage pratique, est très complet et se compare avantageusement au programme de baccalauréat spécialisé en criminologie offert à l'Université de Montréal. En effet, alors que le baccalauréat de l'École de criminologie de l'Université de Montréal compte 90 crédits de cours et de stage, la majeure proposée en compte 120. Bien que les étudiants de cette dernière arrive à l'université plus tôt dans leur cursus scolaire qu'au Québec, le programme proposé leur permettrait d'acquérir une formation générale suffisante pour posséder les outils intellectuels et les connaissances pour développer une pensée critique, habileté essentielle pour qui veut devenir un professionnel compétent. En ce qui concerne l'offre de cours, je note toutefois l'absence de cours de techniques d'entretiens et de cours de psychologie plus avancée, qui permettraient aux étudiants d'avoir une meilleure maîtrise en psychopathologie et en psychocriminologie.

La seule autre remarque d'importance concerne la définition de l'axe deux, soit celui qui cerne la criminologie appliquée. En définissant cet axe comme étant celui de *la lutte contre le crime*, une certaine confusion risque de naître puisque cette expression est habituellement réservée au travail policier, ce qui est couvert par l'axe trois, *institutions judiciaires et pénales*. Cela d'ailleurs n'a pas échappé à l'auteur du programme puisque dès la phrase suivante du paragraphe présentant l'axe deux, la question est reprise sous l'angle de la prévention de la criminalité, ce qui rejoint, en effet, beaucoup plus précisément l'objet de la criminologie appliquée qui vise spécifiquement le transfert de connaissances théoriques vers leur mise en application auprès de groupes et d'individus le plus souvent dans un contexte d'intervention criminologique et non policier.

Le programme proposé est bien construit et répond bien aux besoins de formation en criminologie. Les ressources professorales prévues apparaissent adéquates dans une étape initiale de la mise en œuvre du programme, cependant, il est probable qu'elles soient rapidement insuffisantes. Ce qui démontrerait le succès du programme et signerait sa pérennité.

Je vous prie d'agréer, chère collègue, l'expression de mes sentiments respectueux,

Dianne Casoni Ph.D.
 Professeur titulaire
 École de criminologie
 Université de Montréal
 Chercheur régulier
 Centre international de
 criminologie comparée